# **ASSAINISSEMENT**





RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

DE L'ASSAINISSEMENT

Application de la loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et des articles D. 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007

# **EXERCICE 2019**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE LA THIÉRACHE

320, rue des Verseaux - 02 360 ROZOY-SUR-SERRE Tél.: +33 (0) 3 23 98 04 54 - Fax.: +33 (0) 3 23 98 87 67

Email: portes.thierache@wanadoo.fr



# DELIBERATION n°4

# Conseil communautaire du 24 septembre 2020

Date de convocation : 14/09/2020

Date d'affichage convocation: 14/09/2020

Thème :	Environnement	Rapporteur	David VAN DEN HENDE	Budget:	Assainissement Collectif et Assainissement non Collectif
---------	---------------	------------	------------------------	---------	---

Objet : Adoption du rapport annuel sur le prix et la Qualité des Services d'Assainissement Collectif et Non Collectif, année 2019

Délégués titulaires: DUFOURG Nicolas, JACQUES Mickaël, PAGNON Jean-François, DIDIER Alain, NAVEAU Yannick, BERNARD Valérie, LUCE Fabrice, GARD Laurent, GUILMART Faustin, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, WATTIER Gérard, LATOUR Alain, BIENAIME Corinne, BART Nicole, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, HALLE Eric, POTARD Jean-Michel, HENNEQUIN Thomas (Pouvoir de DEBRUMETZ Pascale), HEDIART Bernadette, TRIQUENAUX José, FAYARD Joël, TELLIER Michel, LECLERCQ Hervé, MONARQUE Thérèse, CHRETIEN Isabelle, LORIETTE Monique, FLUCHER José, COLOMBE Anne-Sophie, FRICOTEAUX Nicolas, FRERE Marie-Noëlle, BOULANDE Xavier, LABROCHE Guy, VAN RUYMBECKE Edmond,

Délégués suppléants : ELOIRE Sébastien, Alain CHARLIER, Francine LETURQUE,

# ABSENTS EXCUSÉS :

DIDIER Pierre, DEBRUMETZ Pascale (pouvoir à Thomas HENNEQUIN), CARLIER Adeline, TRAMUT Véronique, BURY HANON Céline, LEMAIRE Michel, BERTRAND Thérèse, PAPIN Philippe, Claude LEFEVRE,

#### Exposé des motifs :

Délégués en exercice : 44

Délégués présents : 38

Quorum: 23

Pouvoir: 1

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce rapport sera transmis sous forme dématérialisée.

#### Délibération

Après présentation de ce rapport, le président propose à l'assemblée délibérante de :

ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif des Portes de la Thiérache pour l'année 2019,

PRECISER que ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Annexes : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des Services d'Assainissement Collectif et Non Collectif.

Résultat vote : FAVORABLE

Détail vote :

Pour: 39

Contre: 0 Abstention: 0

Procés verbal

Le Président Jean-Fran

# **SOMMAIRE**

1 <sup>EF</sup>	<sup>≀</sup> PARTIE : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	(
1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	7
••	Communes équipées en assainissement collectif :	
	A) MODE DE GESTION	
	Organe Décisionnel en 2019	
	Exploitation	
	Le service d'astreinte	9
	L'appel aux prestataires privés	9
	Le Personnel	
	B) DESCRIPTIF DES OUVRAGES ET INDICATEURS DE PERFORMANCES	
	RESEAUX DE BRUNEHAMEL	
	STATION D'EPURATION DE BRUNEHAMEL	
	RESEAUX DE DIZY-LE-GROS	
	STATION D'EPURATION DE DIZY-LE-GROS	
	RESEAUX DE ROZOY-SUR-SERRE	
	RESEAUX DE CHAOURSE	
	RESEAUX DE LISLET	
	RESEAUX DE MONTCORNET	
	STATION D'EPURATION DE L'AGGLOMERATION MONTCORNET-LISLET-CHAOURSE (MLC)	
	c) Evaluation de l'Indice de connaissance et de gestion des reseaux de collecte	
	D) INDUSTRIELS ET ETABLISSEMENTS RACCORDES	29
	E) AUTOSURVEILLANCE DES REJETS	
	F) AUTOSURVEILLANCE DES BOUES	
	G) L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	H) CONTROLES DE LA POLICE DE L'EAU	
	I) SUIVI DU MILIEU RECEPTEUR	31
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	35
	A) FRAIS D'ETABLISSEMENT D'UN BRANCHEMENT EN DOMAINE PUBLIC AU TITRE DU L1331-2 DU CSP	35
	B) REDEVANCE ET ABONNEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	35
	C) MAJORATION REGLEMENTAIRE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	D) MODALITES DE FACTURATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	E) PRESENTATION D'UNE FACTURE TYPE (HORS EAU POTABLE)	37
	F) RECETTES D'EXPLOITATION 2019	
	Diagnostics Immobilier « Assainissement Collectif »	40
	Récapitulatifs des Recettes d'exploitation totales	40
3.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	<b>4</b> 1
	a) Travaux et Etudes engages en 2019	41
	B) PROJETS POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU ET DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	
	C) MONTANT DES AMORTISSEMENTS.	
	D) ETAT DE LA DETTE	
	e) Perspectives budgetaires	43
	COMMINIC ATION	4

2E	ME PARTIE : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	45
1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	46
	A) MODE DE GESTION	46
	Organe Décisionnel en 2019	
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES DU SERVICES	47
	A) MONTANTS DES REDEVANCES	
	B) LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES	49 50
	D) COMPTE ADMINISTRATIF DU SPANC 2018 ET BUDGET PREVISIONNEL 2019	51
	N 2019, LE SPANC ENTRE DANS UNE NOUVELLE PERIODE DE TRANSITION BUDGETAIRE QUI SERA MAF PAR UN DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CONJONCTUREL JUSQU'AU MOINS 2024, DU A DIFFERENTS	RQUE
	CTEURS :	
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	
	A) LES CONTROLES DU SPANC EN 2019	53
	Les installations existantes diagnostiquées du territoire :	
4.	PERSPECTIVES POUR L'ANC AUX PORTES DE LA THIERACHE	
	A) PROGRAMME DE REHABILITATION DE L'ANC.	55
	B) CONDITION DE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION	55 56
	D) MORGNY, DAGNY, CUIRY, DOLIGNON, RAILLIMONT, NOIRCOURT, MONTLOUE, BERLISE: 2012-2016	57
	E) ARCHON, RESIGNY, PARFONDEVAL, GRANDRIEUX, LES AUTELS : 2017 - 2018	
	F) INDICATEUR GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE	39
	NNEXE 1	
	NNEXE 2	
	NNEXE 3	
	NNEXE 4	
Αľ	NNEXE 5	77
Αľ	NNEXE 6	85
Αľ	NNEXE 7	88
Αľ	NNEXE 8	90
Αľ	NNEXE 9	92
G	LOSSAIRE	97

1ère PARTIE : Service Public de l'Assainissement Collectif

# 1. Caractérisation technique du Service

La communauté de communes est composée de 30 communes du canton de Rozoy-sur-Serre au nordest du département de l'Aisne. L'ensemble de ces communes représente 7 056 habitants (INSEE 2016). La compétence complète « Assainissement Collectif» (gestion, entretien et travaux) a été confiée par arrêté préfectoral du 28 octobre 2002 à la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache. Le transfert de compétence est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. L'exercice de cette compétence ne concerne en 2019 que les « eaux usées », suite à la loi n° 2018-702 du 3 aout 2018, la compétence de gestion des eaux pluviales reste dans le giron des compétences communales malgré les réflexions sur les opportunités de transfert engagées l'année précédente.

# Communes équipées en assainissement collectif :

6 communes du territoire sont équipées de système de collecte et d'un site de traitement des eaux usées. Il s'agit de :

- Brunehamel
- l'Agglomération d'assainissement Montcornet Lislet Chaourse
- Rozoy-sur-Serre
- Dizy-le-Gros

Carte du territoire et des communes équipées en assainissement collectif (annexe 1).

En 2019, selon les dernières valeurs INSEE disponibles (2016), le service d'assainissement collectif dessert 4 203 habitants, soit 60 % de la population du territoire de la CCPT. On dénombre en 2019, 1 970 abonnés domestiques (facturés) au service :

- 247 Brunehamel
- 337 Dizy-le-Gros
- 981 Montcornet Lislet Chaourse
- 404 à Rozoy sur Serre

# a) Mode de gestion

Le service est exploité en régie directe.

Siège et horaires d'ouverture du service :

Le Service d'Assainissement Collectif est basé au siège de la Communauté de Communes :

#### Communauté de Communes des Portes de la Thiérache

Service Assainissement 320, rue des Verseaux 02 360 ROZOY-SUR-SERRE

Tél: 03 23 98 04 54 / Fax: 03 23 98 87 67

Mail: contact@portes-de-thierache.fr ou lgirardot@portes-de-thierache.fr

Ouvert du Lundi au Jeudi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30 Et le vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30

## Organe Décisionnel en 2019

Une commission « Assainissement Collectif » présidée par Monsieur Patrice LE ROUX, Vice Président, et composée au moins d'un délégué communautaire de chacune des 6 communes équipées en assainissement collectif a pour objet de faire des propositions, préparer des dossiers et suivre les projets relatifs à l'assainissement collectif du territoire.

En 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes est présidé par Monsieur Pierre DIDIER qui administre le service assainissement.

#### **Exploitation**

La communauté de communes des Portes de la Thiérache est maître d'ouvrage des études générales, des études de programmation, des études préalables aux travaux, et des travaux de création, de réhabilitation et d'amélioration de l'assainissement collectif.

Les tâches d'exploitation courantes sont effectuées par le personnel technique du service :

- Exploitation et surveillance des STEP
- Entretien et surveillances des postes de relèvement
- Contrôle et surveillance des réseaux et des branchements
- Suivi réglementaire, administratif et comptable du service

Les principaux moyens matériels d'exploitation technique du service :

- Un véhicule d'intervention signalisé Renault KANGOO
- Matériel d'exploitation courant présent sur chaque STEP (éprouvettes, tests bandelettes, disque de Secchi)

- Outillage mécanique et électrotechnique courant
- Palan motorisé 230 V / 500 kg et trépied de levage
- 2 préleveurs automatiques mobiles réfrigérés HYDREKA
- Une thermo balance 160 °c
- Caméra d'inspection (poussée)

#### Le service d'astreinte

Chaque poste de relèvement et chaque station d'épuration est équipée d'un système de télésurveillance (Sofrel S50 ou S550) permettant d'envoyer par téléphone à l'agent d'astreinte une alarme correspondant à une éventuelle défaillance d'un ou plusieurs équipements.

Du lundi au vendredi 12 H 00, l'Adjoint Technique d'exploitation et le responsable du service reçoivent les éventuels défauts des équipements.

Du vendredi 12 H 00 au lundi 8 H 00, un agent désigné d'astreinte reçoit les éventuels défauts d'équipement et peut intervenir à tout moment sur une panne mettant en péril la collecte ou le traitement des eaux usées.

Les astreintes de week-end sont réparties selon un planning annuel entre quatre agents :

- L'agent de maîtrise d'exploitation (Eric TAVERNIER)
- Le responsable du service assainissement (Luc GIRARDOT)
- Le technicien Assainissement Non Collectif (Laurent MONSTERLEET)
- Le responsable du service technique (Gérard RENARD)

#### Cf. ANNEXE 7: BILAN DES INTERVENTION EN ASTREINTES 2019

Chaque agent dispose des connaissances et de la formation nécessaire pour intervenir sur des pannes courantes. Tous sont habilités électriquement pour intervenir à proximité d'appareils électriques sous basse tension (BS-BE Manœuvre), cependant, seul l'adjoint technique d'exploitation est habilité en tant que personnel électricien (BR) et donc lui-seul peut intervenir sur une panne électrique majeure.

#### L'appel aux prestataires privés.

Pour des interventions nécessitant une technicité ou du matériel non mobilisable directement par la Communauté de Communes, le service assainissement fait appel à des prestataires privés.

Ainsi, la Communauté de Communes a passé des marchés à Bons de Commande pour les prestations suivantes :

# Curage des réseaux, des postes de refoulement et des équipements des stations d'épuration :

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
Assainissement du laonnois (ASL)	28 juin 2019	48 mois	88 000 €HT

# Réparations et renouvellement de réseaux et création des nouveaux branchements

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
TP Orfani Fils - T.P.O.	6 juini 2019	48 mois	200 000 € HT

# Réalisation des analyses d'autosurveillance des stations dépuration

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche de l'Aisne	28 juin 2019	48 mois	24 000 € HT

# Suivi analytique des boues d'épuration produites, rédaction des dossiers prévisionnels et des bilans d'épandage, suivi agronomique

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
ASTRADEC	29 novembre 2019	48 mois	32 000 € HT

# Epandage des boues liquides de stations d'épuration pour les campagnes 2015/2016/2017/2018

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant
SUEZ ORGNANIQUE	4 juillet 2019	48 mois	80 000 € HT

#### Le Personnel

L'organigramme en <u>annexe 2</u>, présente l'organisation du personnel du service assainissement.

La Direction Générale est assurée par Madame Estelle CALLAY.

Monsieur Gérard RENARD, en qualité de responsable des services techniques intervient en renfort des autres agents du service pour les astreintes.

# b) Descriptif des ouvrages et indicateurs de performances

# Réseaux de Brunehamel

Type de réseau : séparatif strict « Eaux Usées »

Années de construction : 2005-2006

Année de mise en service : Novembre 2007

Caractéristiques Techniques			
Type de réseau	100 % séparatif « Eaux Usées »		
Nombre de Branchements publics	270		
Linéaire de canalisation principale de collecte	5 270 mètres hors refoulement (Grés DN 150 et DN 200)		
Postes de relèvement	3 unités		
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le réseau	452 habitants desservis sur 461 habitants (250 habitations raccordables)		
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter les effluents au réseau	Sans objet		

Indicateurs de Performance au 31.12.2019			
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 5 septembre 2002		
Taux de desserte de la commune	98 %		
Taux de raccordement des habitations au réseau	97,5 %		
Nombre de raccordements contrôlés	5		
Conformité des raccordements contrôlés	40 %		
Linéaire de curage préventif	300 ml		
Linéaire de curage d'urgence	0 ml		
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 3		

 Avec un réseau séparatif à 100 % et un taux de raccordement de plus de 97,5 %, le système de collecte de Brunehamel n'appelle pas de remarques particulières.

Interventions spécifiques (réparation, extension, nouveau branchement, raccordement en domaine public) (>600€ HT)		
Туре	Prestataire / Fournisseur	Montant HT
Mise à niveau d'une boîte de branchement au n°3 rue de la Grande Porte	TPO	814,00 €

# Station d'Epuration de Brunehamel

Type : boues activées en aération prolongée Année de Construction : 2007 par HYDREA Date de Mise en Service : janvier 2008

Réception Définitive des Travaux : 26 septembre 2008

Code SANDRE : 030212602000

Milieu récepteur : La Brune Code masse d'Eau : HR181



Caractéristiques Techniques				
Capacité	580 équivalents habitants			
Niveaux de rejet maximum de l'effluent admis	DBO5	10 mg/l		
au milieu naturel (rivière La Brune)	DCO	80 mg/l		
	MES	20mg/l		
	NGL	15 mg/l		
	PT	2 mg/l		
Production de boue annuelle (2019)	6,3 tonnes MS			

Performances épuratoires (moyenne annuelle)			
Taux de charge de la station	24 % (sur la DBO5 moyenne annuelle)		
Nombre d'analyses effectuées en	2 sur 1 annuelle obligatoire		
2018  Débit moyen journalier traité	91,65 m³ / Jour (78 % du débit nominal)		
Niveaux de rejet moyens atteints			
des effluents de sortie	DCO	31,9 mg/l et 94 % d'élimination	
	MES 8,1 mg/l et 97 % d'élimination		
	NGL 9,1 mg/l et 85 % d'élimination		
PT 1,1 mg/l et 84 % d'élimi		1,1 mg/l et 84 % d'élimination	
Taux de Matière Sèche des Boues			
produites en 2019	15,30 g/L		

Atteinte des Objectifs Réglementaires		
Date du récépissé de déclaration au titre de la 5 septembre 2005		
rubrique ICPE <sup>(G)</sup> 5.1.0 (entre 12 et 120 kg de DBO5)		
Taux de conformité des analyses des rejets vis-à-vis	100 %	
des objectifs réglementaires		
Date du récépissé de déclaration concernant	15 juillet 2014	
l'épandage des boues de la station d'épuration de		
Brunehamel au titre de la rubrique 2.1.3.0 (entre 3 et		
800 t de MS par an)		
Taux de conformité des boues vis à vis des objectifs	100 %	
réglementaires d'épandage		
Mise en place d'un cahier de vie et présentation des	Validé pour la collecte en 2019 et pour le traitement en	
résultats au format SANDRE	2016	

# • Qualité de rejet :

Le système d'assainissement est jugé CONFORME pour l'année 2019.

#### Production de Boues :

Quantité de boues stockées et épandues : 409 m³ à 1,53 % MS soit 6,30 Tonnes de MS
 Les boues sont stockées en silo compartimenté et agité et équipé de grilles drainantes. Elles sont épandues à l'état liquide <u>sans ajout de réactif</u>.

PRODUCTION DE BOUES 2019 (épandues)		
Date de mesure	7 et 8 aout 2019	
Quantité de Matière Brute évacuées	409 m³	
Teneur en matière sèche des boues évacuées	1,53 %	
Quantité de boues produites (MS)	6,30 Tonnes MS	
Capacité de stockage des boues	14 mois	
Destination et quantité de boues destinées à l'épandage	409 m³ de boues à 1,53 % MS, soit 6,30 Tonnes MS épandues en 2 passage à la dose moyenne de 30 m³ ha sur une parcelle de EARL GRAVET de Rozoy sur Serre :  - 14 ha implantés en blé d'hiver à Chéry les Rozoy (parcelle 2.14 du PEB)	

# • Réactif de traitement du phosphore :

- Chlorure Ferrique pour traitement du phosphore : 2,8 Tonnes

# • Refus de dégrillage et tamisage :

0,250 Tonnes de refus de dégrillage ont été évacués en CET. (Filière des Ordures Ménagères de la CCPT)

Interventions spécifiques (réparation, renouvellement, gros entretien…) (>600 € HT)		
Type Prestataire / Fournisseur Montant HT		

# Réseaux de Dizy-le-Gros

Type de réseau : séparatif strict « Eaux Usées » Années de construction : 2006-2007-2008 Année de mise en service : Mai 2008

Caractéristiques Techniques		
Type de Réseau	100 % séparatif « Eaux Usées »	
Nombre de branchements publics	420	
Linéaire de canalisation principale de collecte	8 050 ml hors refoulement	
·	(En Grés DN 150 et DN 200)	
Postes de relèvement	4 unités	
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le	755 habitants desservis sur 762 habitants (339	
réseau	habitations raccordables)	
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter les effluents au réseau	Sans objet	

Indicateurs de Performance au 31.12.2019		
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 13 septembre 2002	
Taux de desserte de la commune	99 %	
Taux de raccordement des habitations au réseau	93 %	
Nombre de raccordements contrôlés	2	
Conformité des raccordements contrôlés	100 %	
Linéaire de curage préventif	770 ml	
Linéaire de curage d'urgence	0	
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 3	

 Avec un réseau séparatif à 100 % et un taux de raccordement de plus de 93 %, le système de collecte de Dizy n'appelle pas de remarques particulières.

Interventions spécifiques (réparation, extension, nouveau branchement, raccordement en domaine public) (>600€ HT)			
Type Prestataire / Montant HT			
Création de branchement rue du Muret	TPO	1 688,48 € HT	

# Station d'Epuration de DIZY-LE-GROS

Type : boues activées en aération prolongée Année de Construction : 2007-2008 par HYDREA

Date de Mise en Service : Avril 2008

Réception Définitive des Travaux : 26 septembre 2008

Code SANDRE : 030226401000

Milieu récepteur : infiltration dans la nappe de la Craie de

Champagne Nord

Code Masse d'eau : FR 3207



Caractéristiques Techniques		
Capacité	950 équivalents habitants	
Niveaux de rejet	DBO5	25 mg/l ou 90 % d'élimination
maximum de l'effluent	DCO	125 mg/l ou 80 % d'élimination
admis en infiltration	MES	35 mg/l ou 90 % d'élimination
	NTK	15 mg/l ou 80 % d'élimination
	рН	6.5 < pH <sup>(G)</sup> < 8.5
	Température	< 25°c
Production de boue		
annuelle (2019)	12,26 T MS	

Performances épuratoires (moyennes annuelles)			
Taux de charge de la station	53 % (sur la DBO5 moyenne annuelle)		
Nombre d'analyses effectuées en 2019	3 sur 2 analyses annuelles obligatoires		
Débit moyen journalier traité	75,9 m <sup>3</sup> / Jour ( 53 % du débit nominal)		
Niveaux de rejet atteints des	DBO5	4,1 mg/l et 99 % d'élimination	
effluents de sortie (moyenne des 5	DCO	27,9 mg/l et 98 % d'élimination	
analyses)	MES	6,3 mg/l et 99 % d'élimination	
	NTK	4,4 mg/l et 96 % d'élimination	
	рН	8,1	
	Température	-	
Taux de Matière Sèche des Boues produites	30,0 g/L		

Atteinte des Objectifs Réglementaires		
Récépissé de déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement de la rubrique du tableau de l'article R.214-1- I.O.TA. : 2.1.1.0.  2° supérieure à 12 mais inférieure à 600 kg de DBO5 Régime de la Déclaration Arrêté du 21 juillet 2015	Dossier n°02-2019-00239 12 décembre 2019	
Taux de conformité des analyses des rejets vis-à-vis des objectifs réglementaires	100 %	
Date du récépissé de déclaration concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Dizy-le-Gros au titre de la rubrique 5.4.0 (entre 3 et 800 t de MS par an)		
Taux de conformité des boues vis à vis des objectifs réglementaires d'épandage	100 %	
Mise en place d'un cahier de vie et présentation des résultats au format SANDRE	Validé pour la collecte en 2019 et pour le traitement en 2016	

#### • Production de Boues :

- Quantité de boues extraites et stockées : 409 m³ à 3 % MS soit 12,26 tonnes de Matières Sèches.
- Quantité et nature de Réactif utilisé pour l'épaississement des boues : 175 kg de polymère

Les boues sont épaissies et stockées dans un silo agité et évacuée à l'état liquide sans ajout de réactif supplémentaire.

PRODUCTION DE BOUES 2019 (épandues)		
Date de mesure	14 aout 2020	
Quantité de Matière Brute évacuées	409 m³	
Quantité de boues produites (MS) hors réactif	12,26 Tonnes de MS	
Quantité de réactif utilisé	175 kg de polymère pour l'épaississement	
Teneur en matière sèche des boues évacuées	3,0 %	
Quantité de boues produites (MS) avec réactif	12,26 Tonnes de MS	
Capacité de stockage des boues	10 mois	
Destination et quantité de boues destinées à l'épandage	409 m³ à 3 % MS soit 12,26 Tonnes MS hors réactif épandus à la dose moyenne de 53 m³/ha sur une parcelle de Michel BERTRAND (E.A.) de Dizy-le-Gros : - 7,68 ha implantés en colza d'hiver à DIZY LE GROS (parcelle 2.1 du PEB)	

# • Refus de dégrillage :

0,250 Tonnes de refus de dégrillage ont été évacués en CET. (Filière des Ordures Ménagères de la CCPT)

# • Qualité du rejet :

La station de Dizy le Gros respecte les niveaux de rejet, aucune non-conformité n'est à déplorer en 2019.

Interventions spécifiques (réparation, renouvellement, gros entretien) (>600 € HT)		
Type Prestataire / Fournisseur Montant HT		
Achat pompe neuve de reprise des flottants	GED	1 288,16 € HT
Remplacement du surpresseur pour production d'eau industrielle	EVAC'EAU	1 836,00 € HT

# Réseaux de Rozoy-sur-Serre

Type de réseau : mixte

Années de construction et mise en service :

Unitaire « Eaux Usées » et séparatif du lotissement < 1980 Séparatif secteur Nord et Neuville rue des Verseaux : 2005

Séparatif secteur Cernival GA Martin : 2006

Caractéristiques Techniques		
Type de réseau	50 % séparatif « Eaux Usées »	
	50 % unitaire	
Linéaire total de canalisation principale de collecte	8 300 mètres hors refoulement	
Linéaire en Séparatif	4 180 mètres (Grés et béton DN 150, 200, 300)	
Linéaire en Unitaire 4 120 mètres (matériaux et DN divers)		
Nombre de Branchements publics	122 connus sur le linéaire séparatif	
Postes de relèvement	2 unités	
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le	953 habitants desservis sur 1022 habitants (500	
réseau	habitations raccordables sur 532)	
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter	1 (Eaux Usées Domestiques de TRIGANO autorisées	
les effluents au réseau	sans convention)	

Indicateurs de Performance au 31.12.2019		
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 13 septembre 2002	
Taux de desserte de la commune	94 %	
Taux de raccordement des habitations au réseau	Estimé à 90 % au total : Estimé à 85 % sur les secteurs en unitaire et le séparatif « ancien » du lotissement Compté à 97 % sur les secteurs séparatifs Nord, Neuville Verseaux Cernival GA Martin	
Nombre de raccordements contrôlés	9	
Conformité des raccordements contrôlés	11 %	
Linéaire de curage préventif	490 ml	
Linéaire de curage d'urgence	0	
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 3	

• Le système de collecte de Rozoy est encore constitué d'une grande part de réseau d'assainissement unitaire ancien. Ces anciens réseaux sont souvent sujets aux eaux claires permanentes parasites et peuvent provoquer des rejets intempestifs d'eaux usées par temps sec.

## Listes des Industriels et établissements raccordés connus

Industriels	Site de traitement des effluents	Arrêté d'autorisation de rejet et Convention Spéciale de déversement	Type d'effluent rejeté	Incidents
TRIGANO Service	STEP Rozoy-sur- Serre	Néant	Eaux Usées Domestiques	Néant

Le système de collecte de Rozoy est encore constitué d'une grande part de réseau d'assainissement unitaire ancien. Ces anciens réseaux sont souvent sujets aux eaux claires permanentes parasites et peuvent provoquer des rejets intempestifs d'eaux usées par temps sec.

Interventions spécifiques (réparation, extension, nouveau branchement, raccordement en domaine public…) (>600 € HT)		
Туре	Prestataire	Montant HT
Achat pompe neuve et accessoires pour le PR rue Notre Dame	RL DISTRIBUTION	1 511,00 € HT
Réparation de réseau UNIT au 50 rue de Verdun et remplacement de boite de branchement UNIT au 125 rue Charles de Gaulle	TPO	2 709,51 € HT

# Station d'Epuration de ROZOY-sur-SERRE

Type : boues activées en aération prolongée Année de Construction : 2006-2007 par SAUR

Date de Mise en Service : juillet 2007

Réception Définitive des Travaux : 17 octobre 2007

Code SANDRE: 030266602000

Milieu Récepteur : La Serre Code Masse d'Eau : HR179



Caractéristiques Techniques			
Capacité	1 400 équivalents habitants		
Niveaux de rejet	DBO5	35 mg/l	
maximum de l'effluent	DCO	90 mg/l	
admis au milieu	MES	30 mg/l	
superficiel (La Serre)	NTK	19 mg/l	
	Pt	4 mg/l	
Production de boue			
annuelle (2019)	9,93 T MS		

Performances épuratoires (moyenne annuelle)			
Taux de charge de la station	28 % (DBO5 moyenne annuelle)		
Nombre d'analyses effectuées en 2018	3 sur 2 analyses annuelles obligatoires (2 en autosurveillance, 1 du SATESE)		
Débit moyen journalier traité	274 m³ / Jour (163 % du débit nominal)		
Niveaux de rejet atteints des	DBO5	3,7 mg/l et 96 % d'élimination	
effluents de sortie	DCO 21,5 mg/l et 90 % d'élimir		
	MES 4,6 mg/l et 97 % d'élimination		
	NTK 2,6 mg/l et 90 % d'élimination		
	Pt 1,1 mg/l et 67 % d'élimination		
Taux de Matière Sèche des Boues produites après épaississement	42 g /L		
produites apres epaississement	72 Y/L		

Atteinte des Objectifs Réglementaires		
Date du récépissé de déclaration au titre de la rubrique 1CPE 5.1.0 et 2.2.0 (entre 12 et 120 kg de DBO5)		
Taux de conformité des analyses des rejets vis-à-vis des objectifs réglementaires	100 %	
Date du récépissé de déclaration concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Rozoy-sur-Serre au titre de la rubrique 2.1.3.0 (entre 3 et 800 t de MS par an)	15 juillet 2014	
Taux de conformité des boues vis à vis des objectifs réglementaires d'épandage	100 %	
Mise en place d'un cahier de vie et présentation des résultats au format SANDRE	Schéma SANDRE validé en 2016	

# Production de Boues 2019 :

Quantité de boues extraites et stockées : 237 m³

- Quantité et nature de réactif utilisé pour l'épaississement des boues : 150 kg de polymère

Les boues sont stockées en silo agité et équipé d'une grille drainante et évacuées à l'état liquide sans ajout de réactif supplémentaire.

PRODUCTION DE BOUES 2019 (épandues)		
Date de mesure	8 aout 2019 (jour d'épandage)	
Quantité de matières brutes de boues évacuées	237 m³	
Teneur en matière sèche des boues évacuées	4,2 %	
Quantité de boues produite (MS) hors réactif	9,78 tonnes	
Quantité de réactifs utilisés	150 kg de polymère pour l'épaississement	
Quantité de boues produite (MS) avec réactif	9,93 tonnes	
Capacité de stockage des boues	1 an	
Destination et quantité de boues destinées à l'épandage avec réactif	237 m³ à 4,20 % MS soit 9,93 Tonnes MS hors chaux épandus à la dose moyenne de 28 m³/ha sur 2 parcelles : - 2,27 ha implantés en colza à Rozoy-sur-Serre (COR.2 du PPE) de Christophe CARLIER (E.A.) - 6,05 ha implantés en colza à Chéry les Rozoy (GRA.20 du PPE) de l'EARL Gravet	

#### • Réactif de traitement du phosphore :

- Chlorure Ferrique pour traitement du phosphore : 2,8 tonnes

# • Refus de dégrillage :

0, 175 Tonnes de refus de dégrillage ont été évacués en CET. (Filière des Ordures Ménagères de la CCPT)

#### Sables – Graisses – Flottants :

5 m³ de sables et 2 m³ de graisses ont été évacués en 2019. (Traitement des sables à la STEP de LAON et des graisses à Noyon par BIONERVAL)

# • Qualité des Rejets :

Malgré une dilution importante de l'effluent en entrée de Station, la norme réglementaire de rejet est respectée. La réhabilitation ou la mise en séparatif des réseaux anciens permettraient d'améliorer les performances de la station particulièrement en terme de rendement.

Interventions spécifiques (réparation, renouvellement, gros entretien) (>600 € HT)			
Type Prestataire / Fournisseur Montant HT			
Pièces de rechange pour le système de dessablage/dégraissage (Aéroflo)	R&O DEPOLLUTION	645,90 € HT	
Transmetteur de sonde REDOX	HACH LANGE	1 693,00 € HT	

# Réseaux de CHAOURSE

Type de réseau : mixte

Années de construction et mise en service : Unitaire « Haute Chaourse » : < 1980

Séparatif « Basse Chaourse » : construit en 2005 – 2006 et mis en service en mars 2008

Caractéristiques Techniques		
ype de réseau 73 % séparatif « Eau Usées »		
	27 % unitaire	
Linéaire total de canalisation principale de collecte	4 880 mètres hors refoulement	
Linéaire en Séparatif	3 580 mètres (Grés DN 150 et DN 200)	
Linéaire en Unitaire	1 295 mètres (matériaux et DN divers)	
Nombre de Branchements publics	103 connus sur le linéaire séparatif	
Postes de relèvement	3 unités	
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le	506 habitants desservis sur 550 habitants (241	
réseau	habitations raccordables sur 256)	
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter	1 (Eaux Usées Domestiques de la MATT autorisées	
les effluents au réseau	par convention pour 250 éqhab maximum)	

Indicateurs de Performance au 31.12.2019		
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 28 mai 2001	
Taux de desserte de la commune	92 %	
Taux de raccordement des habitations au réseau	Estimé 85 % au total : Estimé à 80 % sur l'unitaire Haute Chaourse Compté à 91 % sur le séparatif de la Basse Chaourse	
Nombre de raccordements contrôlés	4	
Conformité des raccordements contrôlés	25 %	
Linéaire de curage préventif	700 ml	
Linéaire de curage d'urgence	0	
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 3	

 Seule la Basse Chaourse est équipée d'un réseau séparatif à 100 % avec un taux de raccordement supérieur à 90 %. Le réseau unitaire ancien de la Haute Chaourse permet de collecter les eaux usées en temps sec, des rejets d'effluent au milieu naturels peuvent avoir lieu en temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage.

Interventions spécifiques (réparation, extension, nouveau branchement, raccordement en domaine public) > 600 € HT				
Type Prestataire Montant HT				
Réparation de pompe rue des Chênes	BROMBACHER	1 993,00 € HT		
Reprise d'affaissement de tranchée sur la RD 1110	TPO	9 364,37 € HT		

# Réseaux de LISLET

Type de réseau : séparatif strict

Années de construction et mise en service : 2005 – 2006 et mis en service en mars 2008

Caractéristiques Techniques				
Type de réseau	98 % séparatif « Eaux Usées »			
	2 % unitaire			
Linéaire total de canalisation principale de collecte	2 430 mètres hors refoulement			
Linéaire en Séparatif	2 390 mètres (Grés DN 200)			
Linéaire en Unitaire	40 mètres (Béton DN 300)			
Nombre de Branchements publics	106			
Postes de relèvement	2 unités			
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le	228 habitants desservis sur 235 habitants (108			
réseau	habitations raccordables sur 113)			
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter	Sans objet			
les effluents au réseau	-			

Indicateurs de Performance au 31.12.2019				
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 9 août 2002			
Taux de desserte de la commune	97 %			
Taux de raccordement des habitations au réseau	94 %			
Nombre de raccordements contrôlés	1			
Conformité des raccordements contrôlés	100 %			
Linéaire de curage préventif	760 ml			
Linéaire de curage d'urgence	-			
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir annexe 3			

• Le réseau séparatif de LILSLET est à 100 % séparatif avec un taux de raccordement supérieur à 94 %. Le fonctionnement hydraulique du réseau séparatif dans le secteur de collecte commune avec Montcornet est impacté lors d'évènement pluvieux importants.

Interventions spécifiques (réparation, extension, nouveau branchement, raccordement en domaine public…) > 600 € HT					
Type Prestataire Montant HT					

#### Réseaux de MONTCORNET

Type de réseau : mixte

Années de construction et mise en service :

Unitaire < 1980

Séparatif Calvaire et Pétrot : 2003-2004

Séparatif Clémenceau, Hôtel de Ville, Saint Martin, Verte Vallée : 2006 - 2007

Caractéristiques Techniques					
Type de réseau	11 % séparatif « Eaux usées »				
	89 % unitaire				
Linéaire total de canalisation principale de collecte	12 130 mètres hors refoulement				
Linéaire en Séparatif	1 340 mètres (grès DN 200)				
Linéaire en Unitaire	10 790 mètres (matériaux et DN divers)				
Nombre de Branchements publics	138 connus sur le linéaire unitaire				
Postes de relèvement	4 unités				
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le	1340 habitants desservis sur 1347 habitants (666				
réseau	habitations raccordables sur 669)				
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter	-				
les effluents au réseau					

Indicateurs de Perfo	Indicateurs de Performance au 31.12.2019				
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg,				
	soumis à enquête publique et approuvé par le conseil				
	municipal en date du 23 octobre 2002				
Taux de desserte de la commune	99 %				
Taux de raccordement des habitations au réseau	86 % au total :				
	Estimé à 80 % sur les secteurs en unitaires				
	Compté à 97 % sur le secteur Séparatif Calvaire-				
	Pétrot (80 habitations)				
	Compté à 85 % sur le secteur Séparatif Clémenceau,				
	Hôtel de Ville, Saint Martin, Verte Vallée (105				
	habitations)				
Nombre de raccordements contrôlés	9				
Conformité des raccordements contrôlés	67 %				
Linéaire de curage préventif	800 ml				
Linéaire de curage d'urgence	0 ml				
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 3				

 Le système de collecte de Montcornet est encore constitué d'une grande part de réseau d'assainissement unitaire ancien. Ces anciens réseaux sont souvent sujets aux eaux claires permanentes parasites et peuvent provoquer des rejets intempestifs d'eaux usées par temps sec. Ces réseaux ont des incidences hydrauliques sur le réseau séparatif lorsqu'ils sont connectés notamment dans le secteur de Lislet.

Interventions spécifiques (réparation, extension, nouveau branchement, raccordement en domaine public…) >600 €				
Туре	Prestataire	Montant HT		
Remplacement de l'armoire de commande du PR du Char (Rue de la Basse Chaourse) (suite accident de la circulation)	ACTEMIUM	10 752,00€ HT		
Remplacement de tampons de voirie rue du collège et rue du 1er DFL		2 210,00 € HT		
Réparation de regard et réseau UNIT (effondrement) rue neuve	ration de regard et réseau UNIT (effondrement) rue neuve			
Création de branchement pour le SDIS - rue du Calvaire	TPO	17 159,58 € HT		
Rétablissement de branchement UNIT 7 placette St Martin		2 704,27 € HT		
Réparation de regard UNIT (effondrement en surface)		1 988,40 € HT		
Réparation de regard UNIT rue A. Briand	TPA	2 750,00 € HT		

# Station d'Epuration de l'Agglomération Montcornet-Lislet-Chaourse (MLC)

Type : boues activées en aération prolongée Année de Construction : 2007-2008 par MSE Date de Mise en Service : mars 2008

Réception Définitive des Travaux : 17 janvier 2008

Code SANDRE : 030250202000 Milieu Récepteur : La Serre Code masse d'eau : HR 179



Caractéristiques Techniques					
Capacité	4 400 équivalents habitants				
Niveaux de rejet	DBO5	25 mg/l ou 94 % d'élimination			
maximum de l'effluent	DCO	90 mg/l ou 92 % d'élimination			
admis au milieu	MES 30 mg/l ou 95 % d'élin				
superficiel (La Serre)	NTK	15 mg/l ou 85 % d'élimination			
	NGL	15 mg/l ou 85 % d'élimination			
	Pt	2 mg/l ou 95 %			
		d'élimination			
Production de Boue					
2019 (en Tonnes de	20,60 T MS				
MS)					

Performances épuratoires (moyenne annuelle)					
Taux de charge de la station	ux de charge de la station 23 % (DBO5 moyenne annuelle)				
Nombre d'analyses effectuées en 2019	14 sur 12 analyses obligatoires (12 en autosurveillance, 2 du SATESE)				
Débit moyen journalier traité	425 m³ / Jour (77 % du dé	ébit nominal de temps sec)			
Niveaux de rejet atteints des	DBO5 4,5 mg/l et 95 % d'élimir				
effluents de sortie (moyenne	DCO	29,9 mg/l et 89 % d'élimination			
annuelle 2018)	MES	8,6 mg/l et 95 % d'élimination			
	NTK	6,7 mg/l et 81 % d'élimination			
	NGL	7,6 mg/l et 79 % d'élimination			
	Pt	0,5 mg/l et 88 % d'élimination			
Taux de Matière Sèche des Boues produites	33 g/L après épaississement				

Atteinte des Objectifs Réglementaires				
Récépissé de déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement de la rubrique du tableau de l'article R.214-1- I.O.TA. : 2.1.1.0.  2° supérieure à 12 mais inférieure à 600 kg de DBO5 Régime de la Déclaration Arrêté du 21 juillet 2015	Dossier n°02-2019-00238 12 décembre 2019			
Date du récépissé de déclaration concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Montcornet au titre de la rubrique 2.1.3.0 (entre 3 et 800 t de MS par an)	5 août 2010			
Taux de conformité des boues vis à vis des objectifs réglementaires d'épandage	100 %			
Mise en place d'un manuel d'autosurveillance et présentation des résultats au format SANDRE	Manuel d'autosurveillance et schéma SANDRE validé en 2016			

#### Bilan annuel des volumes d'entrée et de sortie.

Le réseau unitaire impose à la station d'être équipée d'un by-pass en entrée permettant l'évacuation des volumes d'eau de pluie et référencé A2 dans le schéma SANDRE. Conformément à la réglementation, les volumes d'effluent by passés sont comptabilisés. La Station d'épuration est équipée également d'un bassin d'orage de 400 m³ permettant de recueillir les effluents les plus chargés au début des épisodes pluvieux et de les réinjecter dans la station d'épuration dès le retour d'un débit de temps sec. Le bassin d'orage comporte un trop plein assurant un débit de fuite lorsque sa capacité est atteinte et référencé A5 dans le schéma SANDRE.

En 2019, la STEP a reçu un volume d'eaux usées total comptabilisé de 140 576 m³. 14 691 m³ ont été bypassés avant la STEP soit 10,5 % du volume total entrant.

BOUES EVACUEES EN 2019 (épandues)			
Date de mesure	9, 12 et 13 aout 2019 (dates de l'épandage)		
Quantité de matières brutes de boues évacuées	623,5 m³ de boues épaissies		
Teneur en matière sèche des boues évacuées	3,3 % MS		
Quantité de boues produite (MS) hors réactif	21,3 tonnes MS		
Quantité de réactifs utilisés	0,350 Tonnes de polymère pour l'épaississement		
Quantité de boues produite (MS) avec réactif	20,65 Tonnes MS		
Capacité de stockage des boues	1an (6 mois liquide + 6 mois solide)		
Destination et quantité de boues destinées à l'épandage avec réactif	623,5 m³ de boues épaissies à 3,3 % MS épandus à la dose moyenne de 41,5 m³/ha sur 1 parcelle de l'EARL La Couture : - 15 ha implantés en blé tendre d'hiver à Noircourt (parcelle 1.1 du PEB)		

# • Réactif de traitement du phosphore :

- Chlorure Ferrique pour traitement du phosphore : 8,4 Tonnes

#### • Refus de tamisage et dégrillage :

0,400 Tonnes de refus de dégrillage ont été évacués en CET. (Filière des Ordures Ménagères de la CCPT)

# • Conclusion sur le bilan annuel de fonctionnement de l'agglomération d'assainissement

La station d'épuration présente un fonctionnement conforme aux attentes réglementaires.

La conformité locale est dégradée par 2 échantillons non conformes en mai et juin 2019. Néanmoins, les prescriptions nationales sont respectées malgré ces incidents de fonctionnement qui ont été résolus. Il s'agissait :

- du colmatage de la liaison entre la zone de contact et de bassin d'aération
- d'une panne de recirculation due à des défaut de fabrication de pompe

Après plusieurs curages et le remplacement complet des pompes de recirculation, la station a retrouvé un fonctionnement normal.

Concernant la collecte, les volumes déversés en entrée sont supérieurs à 5 % des volumes totaux entrant dans la STEP.

Interventions spécifiques (réparation, renouvellement, gros entretien)					
Type Prestataire / Fournisseur Montant HT					
Remplacement des groupes froid des préleveur automatiques	ENDDECC HAUCED	3 900,00 €			
Remplacement des débitmètres électromagnétiques	ENDRESS HAUSER	6 449,53 €			
Bobinage et réparation d'une pompe de recirculation	BROMBACHER	3 719,56 €			

# c) Evaluation de l'Indice de connaissance et de gestion des réseaux de collecte.

L'ensemble des réseaux de collecte est cartographié et recensé dans un Système d'Information Géographique permettant l'évaluation de la connaissance patrimoniale.

	Partie A : Plan des Réseaux (15pts)  Partie B : Inventaire des réseaux (30pts)		Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutiofs et les interventions sur les réseaux (75pts)					
	Cristones de aleas de	Existence d'une procédure de	Existence d'un inventaire avec informations (linéaire, diamètre et	Age des canalisations connu avec date de pose		Localisation et	Inventaire électromécanique, enregistrement des	Calcul de l'indicateur (sur 150 pts)
	Existence de plans de réseaux (10pts)	mise à jour des plans de réseaux (5pts)	matériaux connus) sur au moins la moitié du linéaire total (de 0 à 15 pts)	par tronçon (de 0 à 15 pts)	géographique sur 50% du linéaire	description des ouvrages annexes	interventions, programme pluriannuel de travaux	
	VP.250	VP.251	VP.252-VP.253-VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	V.P. 258,259,260,261,262	Indicateur Final (P202.2)
BRUNEHAMEL	10	5	10	10	0	10	0	35
DIZY LE GROS	10	5	15	15	12	10	0	57
ROZOY SUR SERRE	10	5	C	0	0	10	0	15
MONTCORNET	10	5	C	0	0	10	0	15
LISLET	10	5	C	0	0	10	0	15
CHAOURSE	10	5	10	10	0	10	0	35
Niveau Global	10	5	0	0	0	0	0	15

Un diagnostic complémentaire des secteurs incomplets et la définition d'un programme pluriannuel de travaux permettra d'améliorer cette indice.

# d) Industriels et établissements raccordés

# Listes des Industriels et établissements raccordés connus

Industriels	Site de traitement des effluents	Arrêté d'autorisation de rejet et Convention Spéciale de déversement	Type d'effluent rejeté	Incidents
TRIGANO Services	STEP Rozoy- sur-Serre	Néant	Eaux Usées Domestiques <sup>(G)</sup>	Néant
MATT	STEP MLC	Arrêté du15 juillet 2014 et convention du 9 juillet 20014 (validité de 5 ans)	Eaux Usées Domestiques 250 eqhab maximum	Néant
TRANSPORTS PAPIN*	STEP MLC	Arrêté du 12 décembre 2012 et convention du 12 décembre 2012 (validité de 5 ans)	Eaux Usées Domestiques 50 eqhab maximum + Eaux de lavage des véhicules assimilées Eaux Industrielles limitées en débit et concentrations	Défaut de raccordement des eaux usées domestiques et prétraitement des eaux de lavage sous dimensionné

<sup>\*</sup> L'industriel n'a pas sollicité le Service Assainissement pour le renouvellement de l'autorisation de rejet.

# e) Autosurveillance des rejets

Le Service Assainissement dispose du matériel nécessaire pour effectuer les prélèvements permettant les analyses requise par les programmes d'autosurveillance imposés sur les stations d'épuration.

PARAMETRES	BRUNEHAMEL	DIZY-LE-GROS	MLC	ROZOY-SUR-SERRE
	F	REQUENCE ANNUELLE	DE MESURE EN JOUR/	AN
DEBIT	365	365	365	365
DBO5	1	2	12	2
DCO	1	2	12	2
MES	1	2	12	2
NTK	1	2	4	2
NGL	1	2	4	2
PT	1	2	4	2
MS BOUES	0	2	4	2

En 2019, les résultats de l'autosurveillance sont archivés sous format informatiques SANDRE et sont transmis régulièrement par courriel au représentant du service de la Police de l'Eau (DDT).

La station de Monctornet dispose d'un manuel d'autosurveillance à jour et des cahiers de vie sont également établis pour Brunehamel, Rozoy-sur-Serre et Dizy-le-Gros. Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

#### f) Autosurveillance des boues

La Communauté de Communes confie à un prestataire privé (ASTRADEC) la réalisation des prélèvements et des analyses des boues produites par les stations.

DADAMETRE	BRUNEHAMEL	DIZY-LE-GROS	MLC	ROZOY-SUR-SERRE		
PARAMETRES	FREQUENCE ANNUELLE DE MESURE EN JOUR/AN					
Valeur Agronomique	2	2	4	2		
Eléments Traces Métalliques	2	2	2	2		
Composés Traces Organiques	0	0	2	1		

L'intégralité des boues produites en 2019 des 4 stations du territoire est apte à la valorisation agricole.

## g) L'Assistance Technique Départementale pour l'Assainissement Collectif

La Communauté de Communes est éligible à l'Assistance Technique Départementale aux Exploitants de Stations d'Epuration dispensée par le Conseil Départemental de l'Aisne.

Ainsi, une convention pour la mission d'assistance technique entre le SATESE et la CCPT est signée depuis le 21 septembre 2009. L'intervention du département est désormais dispensée à titre onéreux.

Prestataire	Date de signature de la convention	Date de la délibération autorisant la signature	Durée de la convention	Montant
Conseil Départemental de			3 ans	0,17 € / habitant / an
l'Aisne (Service d'Assistance Technique)	19/01/2018	27/11/2017	19/01/2018 au 19/01/2021	Soit 1 291,32 € / an

En 2019, le SATESE a réalisé 4 bilans 24 heures et 2 visites simples sur les quatre stations d'épuration. Les résultats d'analyses supplémentaires disponibles ont été intégrés aux résultats d'autosurveillance.

La Mission d'Utilisation Agronomique des Déchets (MUAD 02), service de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, assure pour le Préfet et en tant qu'organisme indépendant, les missions d'expertises et de suivi du recyclage des boues d'épuration en vue de garantir la protection des sols et de l'environnement. Cet organisme est consulté sur la validité des documents règlementaires transmis par les producteurs de boues et peut être

amené à réaliser des contrôles sur la qualité des boues auprès des exploitants de station d'épuration. En 2019, ces contrôles ont été réalisés par les services préfectoraux directement.

#### h) Contrôles de la Police de l'Eau

Le service de la Police de l'Eau est représenté par Madame Célia HUREZ, (Direction Départementale des Territoires de l'Aisne). Des contrôles, supervisés par Monsieur Michel NOLLET (Responsable de l'unité Gestion des Pollutions Diffuses à la DDT02) ont été réalisés sur la qualité des boues produites par les STEP de Dizy-le-Gros, (22/07/2019), Montcornet (18/07/2019) et Rozoy-sur-Serre (16/07/2019). Les résultats de ces analyses n'ont pas montré d'anomalie et ont été intégré dans les programmes analytiques de suivi des boues (plan prévisionnel d'épandage et suivi agronomique).

#### i) Suivi du milieu récepteur

L'état écologique d'une masse d'eau dépend des éléments de qualité biologiques, physicochimiques (éléments physico-chimiques généraux et polluants spécifiques de l'état écologique) et hydromorphologiques. Chacun de ces éléments de qualité possède un rôle différent dans la classification de l'état écologique selon 5 classes :

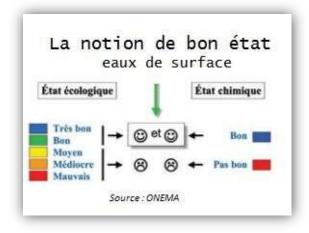
- très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais.

L'état chimique d'une masse d'eau dépend de 41 paramètres regroupés en 4 familles de composés : pesticides, métaux lourds, polluants industriels et autres polluants. Il existe deux classes d'état chimique : bon ou mauvais. L'état chimique est déterminé selon le pourcentage de paramètres

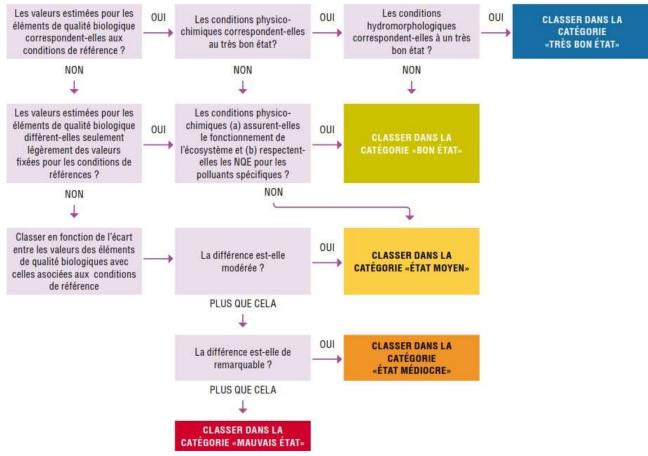
en état bon, mauvais ou inconnu pour chaque famille de

composés.

Pour évaluer l'état écologique, la Directive Cadre Européenne (DCE) introduit la notion d'écart par rapport à une situation de référence. L'état écologique est jugé d'autant plus mauvais que les valeurs des paramètres biologiques s'éloignent des conditions de référence (cf. schéma). Ces conditions correspondent à des milieux non ou très peu perturbés.



Selon les termes de la DCE, l'attribution d'une classe d'état écologique « très bon » ou « bon » est déterminée par les valeurs des contrôles des éléments biologiques, physico-chimiques (paramètres physico-chimiques généraux et substances spécifiques de l'état écologique) sur les éléments de qualité pertinents pour le type de masse d'eau considéré, et hydromorphologiquement dans le cas où tous les éléments biologiques et physico-chimiques correspondent au très bon état.



Classification des états des masses d'eau selon la DCE

#### La Serre:

Par leurs rejets à la Serre, les systèmes d'assainissement de Montcornet et Rozoy sont potentiellement impactants de la qualité de la masse d'eau FRHR179 "La Serre de sa source au confluent du Vilpion (exclu)"

Selon l'état des lieux adopté par le comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2019, la Serre présente l'état suivant :

N		0, , , , ,	Etat 2019	
Nom	Code	Statut de la masse d'eau	Ecologique	Chimique
La Serre de sa source au confluent du Vilpion (exclu)	FRHR179	Masse d'Eau Naturelle	<mark>mauvais</mark>	bon

Etat actuel de la masse d'eau superficielle

Les pressions significatives sur la qualité du cours d'eau sont principalement liées à l'hydromorphologie et particulièrement la présence de nombreux obstacles à la continuité écologique. Les macropolluants ponctuels, générés par la pollution liée aux eaux usées domestiques ne semblent pas représenter une pression assez forte pour provoquer un déclassement.

Le SDAGE 2016-2021 fixe les objectifs de qualité à atteindre pour la masse d'eau avec un report à 2027 et risque de non atteinte liés à l'hydromorphologie :

Codo		Objecti	fs d'état			
Code masse	Global		Ecolo	gique	Chimiq	lue
d'eau	Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
FRHR179	bon état	2027	bon état	2015	bon état	2027

Objectifs d'état de la masse d'eau superficielle

# La Brune:

La STEP de Brunehamel rejette les effluents traités dans la Brune. Ce cours d'eau fait partie de la masse d'eau HR 181 (la Brune de sa source au confluent du Vilpion).

Selon l'état des lieux adopté par le comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2019, la Brune présente l'état suivant :

N	0.1	04 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	Etat 2019	
Nom	Code	Statut de la masse d'eau	Ecologique	Chimique
La Brune de sa source au confluent du Vilpion (exclu)	FRHR181	Masse d'Eau Naturelle	<mark>moyen</mark>	<mark>bon</mark>

Comme pour la Serre, les paramètres causes de dégradation écologique sont les pesticides et l'hydrobiologie.

L'atteinte du bon état écologique et chimique de la Brune, fixée par Directive Européenne initialement à l'année 2015 est reporté à 2027. Le SDAGE 2016-2021 fixe les objectifs de qualité à atteindre pour la masse d'eau avec un report à 2027 et risque de non atteinte liés à l'hydromorphologie et la pression liées aux phytosanitaires diffus :

Codo		Objecti	fs d'état			
Code masse	Global		Ecolo	ogique	Chimiq	ue
d'eau	Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
FRHR181	bon état	2027	bon état	2015	bon état	2027

### La Nappe de la craie de Thiérache Laonnois Porcien :

La STEP de Dizy-le-Gros infiltre les effluents traités dans une lagune conçue à cet effet. Les eaux usées ainsi rejetées s'infiltrent au droit du sous sol et percole à travers la craie où circule la nappe d'eau souterraine de la Craie de Thiérache Laonnois Porcien, masse d'eau FRHG206.

Le toit de cette nappe se situe à au moins 10 mètres de profondeur sous le site de la station.

La nappe de la craie de Thiérache est composée des sables de l'éocène inférieur, des craies du Sénonien et Turonien supérieur moyen. Elle est majoritairement libre et est exploitée à proximité par les captages de Dizy-le-Gros et de Lappion.

Selon le nouvel état des lieux adopté par le comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2019, la nappe de la craie de Thierache-Laonnois-Porcien présente l'état suivant :

M		044411	Etat 2019	
Nom	Code	Statut de la masse d'eau	Quantitatif Bon	Chimique
Craie de Thiérache- Laonnois-Porcien	FRHG222	Masse d'Eau Souterraine	<mark>bon</mark>	<mark>médiocre</mark>

Le déclassement chimique est principalement lié à la présence de phytosanitaires diffus (Atrazine desethyl, Metazachlore ESA, Dimetachlore CGA) et des nitrates, polluants essentiellement d'origine agricole.

L'atteinte du bon état écologique et chimique de cette nappe, fixée par Directive Européenne initialement à l'année 2015 est reporté à 2027. Le SDAGE 2016-2021 fixe les objectifs de qualité à atteindre pour la masse d'eau avec un report à 2027 et risque de non atteinte liés à liées aux phytosanitaires et nitrates diffus :

Cada		Objecti	fs d'état			
Code masse	Global		Quar	ntitatif	Chimiq	ue
d'eau	Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
FRHG222	bon état	2027	bon état	2015	bon état	2027

Lors de l'élaboration du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de la station de Dizy-le-Gros, il est apparu que compte tenu de l'écoulement de la nappe, seul le captage de Boncourt (BSS 00844X0021/F) pourrait être altéré par le rejet de la station. Au vu des temps d'écoulement dans la nappe et du facteur de dilution, l'impact du rejet des effluents traités sur la concentration en nitrate et la qualité microbiologique de la nappe est faible voire nul.

# 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Le Service Assainissement Collectif est assujetti à la TVA.

#### a) Frais d'Etablissement d'un branchement en domaine public au titre du L1331-2 du CSP

Par délibération du 27 mai 2010 les frais d'établissement d'un branchement en domaine public, mentionnés à l'article 10 du règlement du Service Public d'Assainissement Collectif adopté par délibération du 23 février 2003 est la suivante :

Frais d'établissement de branchement à l'assainissement (L1331-2 du CSP)				
Domaine d'application	Tarif			
Immeubles neufs construits après la mise en service du réseau	100 % des frais Hors Taxes de fourniture et pose du branchement public			
	300 € la première boîte de branchement			
Immeubles construits avant la mise en service du réseau	+ éventuellement à la demande de l'usager :			
	100 % des frais de fourniture et de pose d'une 2ème boîte de branchement			

Le recouvrement des frais d'établissement de branchement est assuré par la trésorerie de Vervins après émission du titre de recette par le service comptable du Service Assainissement.

# b) Redevance et abonnement d'assainissement collectif.

Par délibération du conseil communautaire du 16 septembre 2014, la redevance assainissement collectif est fixée à :

## 2,05 € par mètre cube d'eau consommée.

Par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2009, un abonnement fixé à :

#### 54 € par an est appliqué.

# c) Majoration réglementaire de la redevance assainissement collectif.

Par délibération du conseil communautaire du 16 mars 2005, une majoration de la redevance assainissement collectif est applicable pour les propriétaires dont les raccordements ne sont pas réalisés dans le délai légal de 2 ans qui suit la mise en service du réseau.

Cette majoration est fixée au taux de :

100 % du montant de la redevance soit pour l'année 2019 une redevance d'assainissement portée au total pour l'usager pénalisé à 4,10 € par mètre cube d'eau consommée.

Le recouvrement de la majoration est assuré par le receveur de la Communauté de Communes.

Montant des Majorations appliquées en 2019				
Nombre d'abonnés pénalisés pour défaut de raccordement	Montant total des pénalités			
23	1 678,95 €			

# d) Modalités de facturation de la redevance assainissement collectif

La facturation de la redevance assainissement collectif est assurée par les fermiers des syndicats de distribution d'eau potable.

Communes desservies	Distributeurs de l'Eau Potable	Organismes de Recouvrement	Conventions / délibérations	Nombre de factures / an
Brunehamel	Syndicat des Eaux de la Vallée de la Brune	SAUR (GUISE)	Convention du 3 octobre 2006 Délibération du bureau du 23 janvier 2006	2
Dizy-le-Gros	Commune de Dizy- le-Gros	Trésorerie de Vervins	Convention du 7 mars 2008 Délibération du bureau du 20 février 2008	3
Chaourse (sauf rue de la Piscine, rue neuve et Mont de Laon)	Commune de Chaourse	Trésorerie de Vervins	Convention du 28 février 2008 Délibération du bureau du 20 février 2008	2
Chaourse (rue de la Piscine, rue neuve et Mont de Laon)	Syndicat des Eaux de la Région de Montcornet	VEOLIA (VERVINS)	Avenant à la convention du 11 mars 2003 Délibération du bureau du 20 février 2008	2
Lislet	Syndicat des Eaux de la Région de Montcornet	VEOLIA (VERVINS)	Avenant à la convention du 11 mars 2003 Délibération du bureau du 20 février 2008	2
Montcornet	Syndicat des Eaux de la Région de Montcornet	VEOLIA (VERVINS)	Convention du 11 mars 2003 Délibération du conseil du 29 janvier 2003	2

Rozoy-sur-Serre	Syndicat des Eaux de Rozoy-sur-Serre	VEOLIA (VERVINS)	Convention du 11 mars 2003 Délibération du conseil du 29	2
			janvier 2003	

Les prestataires privés VEOLIA Eau et SAUR sont rémunérés pour la prestation de recouvrement. En 2019 le tarif moyen annuel actualisé de recouvrement des redevances atteint : 1,85 € TTC par facture émise.

## e) Présentation d'une facture type (hors eau potable).

Facture type basée sur une consommation annuelle moyenne de 120 m<sup>3</sup>

	Eléments de calcul	Prix unitaire 2018 Par m3	Année 2018	Prix unitaire 2019 Par m3	Année 2019
Part Communauté	Abonnement/an	54 €	54 €	54€	54 €
de Communes	Collecte et traitement des Eaux Usées	2,05€	246€	2,05€	246 €
Part Agence de l'Eau Seine	Modernisation des réseaux de collecte	0,24	28,80 €	0,185€	22,20€
Normandie * (Organisme Public)	Pollution d'origine Domestique	0,42	50,40 €	0,42	50,40 €
Etat	TVA (5,50%)		2,77 €		2,77 €
	TOTAL		381,97 €		375,37 €

La redevance d'assainissement est stable.

<sup>\*</sup> La note d'information du Public 2019 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est jointe en <u>ANNEXE 9</u> .

## f) Recettes d'exploitation 2019

#### Produit de la redevance assainissement collectif 2019

				_		Ī	
Consommations des usagers des							
communes (part variable)	2ème semestre 2	018	1er semestre 20	1er semestre 2019 TOTAL 2019		Recettes 2019	
Montcornet-Lislet-Chaourse							
(distributeur véolia)	48955	m3	14844	m3	63799	m3	130 788 €
Rozoy (véolia)	10884	m3	24699				72 945 €
Brunehamel (saur)	8618	m3	8618	m3	17236	m3	35 334 €
Dizy (commune)	11638	m3	11974	m3	23612	m3	48 405 €
Chaourse (commune)	7182	m3	10691	m3	17873	m3	36 640 €
MATT	575	m3	375	m3	950	m3	1 948 €
TOTAL DES CONSOMMATIONS	87852	m3	71201	m3	159053	m3	326 059 €
Abonnements à l'assainissement	nombre d'abon						
collectif (part fixe)	facturés en 20	)19	coût	ab	onnt unitaire 2019		TOTAL 2019
Montcornet-Lislet-Chaourse							
(distributeur véolia)	·	Abns			54 €		43 031,70 €
Rozoy (véolia)		Abns			54 €		21 807,00 €
Brunehamel (saur)		Abns			54 €		13 354,70 €
Dizy (commune)		Abns			54 €		18 198,00 €
Chaourse (commune)	184	Abns			54 €		9 909,00 €
MATT	1	Abn			54 €		54,00 €
TOTAL DES ABONNEMENTS	1970	Abns			54 €		106 354,40 €
	Produit Total Bro						432 413,05 €
	. Todak Total Dit	<i>a</i> t	lmnavá	s M	ontcornet-Lislet-Chaourse 20	119	-8214,14
			ппраус	J 1711	Impayés Rozoy 20		-2934,36
					Impayés Brunehamel 20		-4140,47
	Impayés Dizy 2019		7170,71				
	Impayés Chaourse 2019						
					ontcornet-Lislet-Chaourse 20	)19	-1386,80
	Rémunération prestataire de recouvrement Rozoy 2019					-682,34	
	Rémunération prestataire de recouvrement Brunehamel 2019				-608,87		
	Produit Total Ne	t					414 446,07 €

On notera à nouveau en 2019 une hausse des consommations (+5 %) ainsi qu'une légère tendance à la hausse des abonnements (+8 abonnements en 2019). Néanmoins, les impayés en 2019, avec un taux de 3,5 % viennent grever une grande partie de ces recettes supplémentaires.

#### Participation pour les interventions 2019 sur les réseaux unitaires et pluviaux

#### TOTAL PARTICIPATIONS COMMUNALES SUR LES RESEAUX UNITAIRES

COMMUNE	CURAGE 2019 (35 %)	Travaux de réparation 2019 (35% Unitaire et 100% Pluvial)	Travaux d'investissement 2019 (40%)	TOTAL ANNUEL COMMUNES
MONTCORNET	685,48 €	2 520,00 €	1 082,91 €	4 288,38 €
CHAOURSE	538,65€	- €	- €	538,65 €
ROZOY	544,15€	- €	- €	544,15 €
TOTAL	1 768,27 €	2 520,00 €	1 082,91 €	5 371,18 €

Ces montants correspondent aux participations pour curage et travaux des réseaux unitaires en rapport avec des interventions effectuées et facturées en 2019. Des interventions sur les éléments de réseaux unitaires dédiés exclusivement à la gestion du pluvial (avaloirs, grilles, bouches...), peuvent être réalisées à la demande des communes. Le cas échéant, les travaux correspondant sont facturés 100 % aux communes demandeuses. La loi n°2018-702 du 3 aout 2018 n'oblige plus les communautés de communes à gérer les eaux pluviales urbaines dans le cadre de la compétence assainissement. Par décision du bureau communautaire du 15 novembre 2018, la compétence de gestion des eaux pluviales reste communale sur le territoire des Portes de la Thiérache.

Les modalités d'intervention de la Communauté de Communes sur les réseaux unitaires sont décrites dans des conventions spécifiques qui ont fait l'objet d'une mise à jour en 2010 :

Commune	Date de signature de la convention	Date de la délibération autorisant la signature du président de la CCPT	Participation Communale aux opérations de fonctionnement (réparations, curage)	Participation Communale aux opérations d'investissement (branchements, extensions)
Montcornet	Non retournée			
Rozoy-sur-Serre	25/09/2009	10/09/2009	35 % du HT	40 % du HT
Chaourse	12/10/2009			

#### Primes à l'épuration reçue en 2019 (Agence de l'Eau Seine Normandie)

STEP	Montant de la Prime AESN
Prime totale 2018	Pas de versement en 2019
Total	0,00 € dû à retard de versement

Un retard de versement de la prime à l'épuration par l'Agence de l'Eau Seine Normandie apparait en 2019 pour l'année 2018. Selon les services de l'Agence, le versement sera réalisé en 2020.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie est responsable du calcul des primes à l'épuration établi désormais selon l'article L 213-10-3 § V du code de l'environnement soit en fonction de la quantité annuelle de pollution d'origine domestique supprimée ou évitée, déclarée annuellement par l'exploitant.

Diagnostics Immobilier « Assainissement Collectif »

Nombre de diagnostics en 2019	Montant
30	110,00€
TOTAL	3 300,00€

Par délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2011, une redevance de diagnostic immobilier est instaurée pour permettre au Service de faire face aux demandes croissantes des notaires, huissiers, agences immobilières et vendeurs qui demandent des informations précises sur l'état du raccordement des habitations en vente. Le montant de la redevance est fixé à 110 € par diagnostic.

#### Récapitulatifs des Recettes d'exploitation totales

Le compte administratif 2019 du budget assainissement collectif présente, hors report de résultat et opérations d'ordre de transfert entre section un total en recettes d'exploitation de :

468 426 € de recettes d'exploitation 2019, soit - 4% par rapport à 2018.

Le résultat d'exploitation 2019 est de 110 923,80 € soit - 4% % par rapport à l'exercice 2018.

Malgré une légère baisse, les recettes d'exploitation en 2019 sont globalement stables et le résultat d'exploitation demeure conforme aux attentes étant donné les efforts continus de diminution des dépenses d'exploitation. Cependant, les études et travaux d'investissement rendus nécessaires pour l'amélioration de la collecte (réseau d'assainissement de la Place de l'Hôtel de Ville à Montcornet et étude de schéma directeur d'assainissement) mobilisent la section d'investissement et contribuent à la hausse des dépenses. En 2019 le budget d'assainissement collectif clôture donc en déficit conjoncturel de -62 747,68 €. Ce déficit sera résorbé sur 2 ans par l'excédent de fonctionnement dégagé annuellement.

#### 3. Financement des Investissements.

Les ventilations des dépenses et recettes du service assainissement apparaissent en Annexe 3.

#### a) Travaux et Etudes engagés en 2019

• **Travaux annuels :** Renouvellement de réseau, création de regard et construction de nouveaux branchements (investissement uniquement)

Prestataire: TPO, Iviers (02360)

#### Montant total HT : 21 744,36 € HT

#### Financement:

Remboursements des frais de branchements : 18 868.06 €

Participations communales aux réseaux unitaires (part investissement) : 1 082,91 €

Fond propre budget Assainissement Collectif CCPT: 1293,39 € HT

- Opération de réhabilitation du réseau unitaire et mise en séparatif de la place de l'hôtel de ville, place de l'industrie et rue de la fontaine à Montcornet :
- Phase d'études, montant TOTAL: 41 454,49 € HT

Prestataire d'études : BECG Ingénierie, Arras (62)

Montant du diagnostic initial : 9 517,50 € HT Montant Définitif AVP, PRO, ACT, PSE : 25 436,69 € HT

Prestataire d'études géotechniques : CEBTP GINGER, Cormontreuil (51)

Etudes géotechniques préalables niveau G2 : 6 400,00 € HT

#### Financement:

Subvention de l'AESN sur les études : 15 306.00 €

- Phase de travaux, montant TOTAL : 404 325,22 € HT

Maitre d'œuvre : BECG Ingénierie, Arras (62)

Taux de rémunération = 7,57 %

Montant définitif estimé du PRO = 459 824.53 € HT

Montant définitif des honoraires de Moe (phase travaux) : 9 372, 03 € HT

Contrôleur Technique « Charte Qualité » : SATER, St Omer (62)

Montant des prestations : 17 668,40 € HT Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé : CEFAQ, Vervins (02) Montant des prestations : 910,00 € HT

Lot 1 « Travaux en tranchée » : TPA SA, Athies sous Laon (02)

 Montant du marché notifié :
 297 180,78 € HT

 Avenant n°1 :
 29 524,78 € HT

 Révision de prix :
 3 268,99 € HT

 Total lot 1 exécuté :
 329 974,55 € HT

Lot 2 « Travaux sans tranchée » : BARRIQUAND, Compiègne (02)

Montant du marché notifié : 42 612,00 € HT Avenant n°1 : 3 328,90 € HT Révision de prix : 459,34 € HT Total lot 2 exécuté : 46 400,24 € HT

Financement:

Subvention de l'AESN sur les travaux : 141 998,59 € Prêt à taux 0 de l'AESN sur les travaux : 73 194,00 €

Participation communale de Montcornet

pour investissement sur les réseaux unitaires : 54 408,05 €

Prise en charge communale de la réfection

de chaussée et trottoir rue de la Fontaine : 23 574,78 €

Total Financement : 293 175,42 €

- b) Projets pour l'amélioration de la qualité du service rendu et des performances environnementales.
  - Etude de schéma directeur des eaux pluviales et gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement des systèmes de Montcornet-Lislet-Chaourse et Rozoy sur Serre.

Prestataire: IXSANE, Villeneuve d'Ascq (59)

Montant du marché notifié : 87 160.00 € HT

Achat de données pluviométriques Météo France : 6 500,00 € HT

Financement:

Subvention de l'AESN : 74 928,00 €

#### c) Montant des Amortissements.

La Communauté de Communes amortit les investissements et les subventions selon la comptabilité M49 pour le service assainissement. Cf. **Annexe 4** 

#### d) Etat de la dette

Cf Annexe 5

#### e) Perspectives budgétaires

	2015*	2016*	2017	2018	2019
Dépenses Exploitation	662 840,42	680 971,42	654 865,40	685 401,86	677 890,01
Recettes Exploitation	773 744,19	763 427,41	782 013,22	800 976,11	788 813,81
Résultat exploitation	89 030,92	104 328,84	127 147,82	115 574,25	110 923,80
Dépenses Investissement	441 287,36	467 449,18	470 897,42	489 026,62	1 085 065,95
Recettes Investissement	395 090,47	466 081,50	445 050,71	485 399,37	925 647,31
Résultat Investissement	- 46 196,89	- 1 367,68	- 25 846,71	- 3 627,25	- 159 418,64

<sup>\*</sup> réimputation 2016 vers 2015 pour 21872,85€.

Le passage de 2€ le mètre cube à 2,05 depuis 2015 compense actuellement l'érosion de la consommation, la baisse du nombre d'abonnés et les pertes liées à la baisse d'activité industrielle (arrêt de KERRY en 2015 et perte de vitesse de la MATT). Pour la 2e année consécutive, la redevance d'assainissement collectif réalisée est supérieure aux prévisions. Cette hausse est uniquement provoquée par une légère hausse (+5 % en 2 ans) des consommations, les abonnements restant plutôt stables (1970 abonnés).

A noter que l'exercice 2019 ne voit aucune réalisation en reversement des redevances d'assainissement collectif à l'AESN ni de versement de prime à l'épuration par l'AESN. Le prévisionnel 2020 prévoit donc ces postes de dépenses et recettes pour 2019 et 2020.

Pour 2020 les projections des dépenses et recettes de fonctionnement sont stables, à l'exception des travaux de branchements des particuliers inhérents aux travaux de la place de Montcornet qui apparaissent pour 83.000€ en dépenses et recettes (opération blanche).

En 2019 la section investissement a supporté deux programmes d'investissement :

- ✓ Travaux place de Montcornet (MO et travaux)
- ✓ Etudes des réseaux (Montcornet, Rozoy, Chaourse)

Suite à ce programme d'investissement, le budget prévisionnel 2020 prévoit comme principal investissement l'acquisition d'un nouveau serveur de télégestion comprenant l'acquisition du logiciel adapté et de l'évolution des anciens appareils de téléreport (sofrel ancienne génération et changement de cartes). Le budget permettra également les éventuelles créations de branchements pour les usagers qui en feront la demande.

## 4. Communication

L'assainissement est un service qui reste au plus proche de ces usagers. La Communauté de Communes s'efforce de communiquer auprès des usagers de l'assainissement par le biais de la presse locale, du journal intercommunal et des gazettes communales. Les agents du Service assainissement sont disponibles aux horaires d'ouverture du service pour répondre aux questions des usagers.

Des informations et des contacts sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes www.portes-de-thierache.fr.

2ème partie : Service Public de l'Assainissement Non Collectif

1. Caractérisation technique du Service

La compétence «Contrôle de l'Assainissement Non Collectif $^{(G)}$  » a été confiée par arrêté préfectoral du 28

octobre 2002 à la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache.

Le transfert de compétence est effectif depuis le 1er janvier 2003.

Par arrêté préfectoral du 28 juillet 2006, la Communauté de Communes a complété ses statuts et donc

pris les compétences supplémentaires de « réhabilitation » et « entretien » de l'assainissement non

collectif.

On dénombre sur le territoire 1 641 installations d'ANC réparties sur l'ensemble des 30

communes de la Communauté de Communes. Ceci représente environ un tiers de la population

du territoire avec 2918 habitants en assainissement non collectif.

Les diagnostics initiaux de l'ensemble des installations, pour la plupart achevés en 2012, avaient décelé

un taux de non-conformité important. Un programme de réhabilitation subventionné entre 2009 et 2018

a permis la mise aux normes de plus de près de 500 installations et l'atteinte d'un taux de conformité

proche de 50 %.

a) Mode de gestion

Le service est exploité en régie directe.

Siège et horaires d'ouverture du service :

Le Service d'Assainissement Non Collectif est basé au siège de la Communauté de Communes :

Communauté de Communes des Portes de la Thiérache

Service Assainissement

320, rue des Verseaux

02 360 ROZOY-SUR-SERRE

Tél: 03 23 98 04 54 / Fax: 03 23 98 87 67

Mail: contact@portes-de-thierache.fr ou lmonsterleet@portes-de-thierache.Fr

Ouvert du Lundi au Jeudi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30

Et le vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 00

Les contrôles sont assurés par le Technicien Assainissement Non Collectif.

L'organigramme en Annexe 2 présente l'organisation du personnel du service assainissement.

Monsieur Laurent MONSTERLEET en qualité de Technicien Assainissement Non Collectif, assure les

contrôles de l'ANC et la gestion technique du SPANC.

46

#### Organe Décisionnel en 2019

Une commission « Assainissement Non Collectif » présidée par Monsieur Patrice LE ROUX, Vice Président, et composée de 15 délégués communautaires a pour objet d'élaborer la programmation des opérations de réhabilitation, suivre l'organisation et les résultats des contrôles, préparer le financement du service, valider le montant des redevances et proposer la mise en place d'un service d'entretien de l'assainissement non collectif du territoire.

En 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes est présidé par Monsieur Pierre DIDER qui administre le SPANC.

# 2. Tarification de l'Assainissement non Collectif et recettes du Services

Le SPANC est un service d'assainissement indépendant du Service Public d'Assainissement Collectif. Comme tout service d'assainissement, c'est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC). Il doit présenter un budget équilibré en dépense et en recette (comptabilité assainissement M 49). Sur le plan comptable, les opérations liées à l'ANC sont transcrites dans le budget assainissement ANC. Ainsi ses prestations sont financées par le produit des redevances perçues auprès de ses usagers. Les contrôles sont donc soumis à redevance.

#### a) Montants des redevances.

Les tarifs des missions de contrôles du SPANC sont fixés par délibération n°2 du conseil communautaire du 11 octobre 2017 pour une mise en application à compter du 1er janvier 2018 :

Nouveaux Tarifs à partir	Montant	
Contrôles de Conception/Implantation et	Conception/Implantation	200 €
bonne exécution d'un nouvel ANC destiné à équipé un immeuble neuf (nouvel usager du Service)	Bonne exécution des Travaux	200€
Contrôles de Conception/Implantation et		GRATUIT
bonne exécution d'un ANC réhabilité pour un immeuble existant hors opération subventionnée de réhabilitation menée par le Service		GRATUIT
Contrôles Conception/Implantation/bonne exécution d'un ANC réhabilité et Suivi jusqu'à la réception pour un immeuble existant dans le cadre d'opération subventionnée de réhabilitation menée par le Service	Prestation Forfaitaire applicable à tout devis signé après le 1 <sup>er</sup> janvier 2018	400 €
1er diagnostic d'une installation d'ANC existante	Rapport de 1 <sup>er</sup> Diagnostic valable 10 ans ou 3 ans en cas de vente	400 € lissé sur 10 ans soit : <b>40 € par an</b>
Contrôle périodique décennal de bon fonctionnement et de vérification de l'entretien d'une installation d'ANC existante		400 € lissé sur 10 ans soit : <b>40 € par an</b>
Diagnostic « à la vente » de l'ANC, obligatoire lors des transactions immobilières	Rapport de diagnostic valable 3 ans	200€
Avis et Conseil du SPANC	A la demande de l'usager	GRATUIT

Les propriétaires d'installations ayant reçu un contrôle de bon fonctionnement entre 2014 et 2017 se verront appliquer l'ancien tarif lissé jusqu'au plus tard 2022 (27,50 € par an).

La périodicité des contrôles périodiques réalisés à compter de 2018 est de 10 ans contre 4 ans auparavant.

Par délibération n°3 du conseil communautaire du 11 octobre 2017, la majoration prévue à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique est appliquée à compter du 1er janvier 2018 dans les cas suivants :

- Propriétaires d'ANC non conforme dans une commune ayant fait l'objet d'une opération de réhabilitation subventionnée
- Propriétaires acquéreurs d'une installation d'ANC non conformes 1 an après l'achat dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- Refus d'accès des agents du SPANC aux installations pour procéder aux missions de contrôles obligatoires conformément à l'article L1331-11 du code de la santé publique.

Le montant de la majoration est fixé à 100 % du montant annuel lissé du contrôle de bon fonctionnement en vigueur au moment de la dernière facturation reçue par l'usager.

Ces redevances ne sont pas assujetties à la TVA.

#### b) Le recouvrement des redevances

Le mode de recouvrement des redevances a été fixé par délibération du conseil communautaire de la façon suivante :

Redevance de Conception et d'Implantation : Trésorerie de Vervins Redevance de Bonne Exécution des Travaux : Trésorerie de Vervins

Redevance de Diagnostic à la Vente : Trésorerie de Vervins

Redevance de Diagnostic et Contrôle de Bon Fonctionnement :

- Pour les abonnés à l'eau potable : Distributeur de l'eau potable (Commune, Syndicat ou Société Fermière)
- Pour les non abonnés à l'eau potable : Trésorerie de Vervins
- Pour les communes de SOIZE, CHERY LES ROZOY, LE THUEL et RENNEVAL : Trésorerie de Vervins

Communes Contrôlées	Distributeurs de l'Eau Potable	Organismes de Recouvrement	Conventions / délibérations	Nombre de factures / an
BRUNEHAMEL, DOHIS, MORGNY EN THIERACHE, CUIRY- LES-IVIERS, DAGNY LAMBERCY VIGNEUX-HOCQUET	Syndicat des Eaux de la Vallée de la Brune Syndicat des Eaux de Bray en Thiérache	SAUR (GUISE) SAUR (GUISE)	Avenant du 26 janvier 2005 à la Convention du 10 février 2003 Délibération du Conseil Communautaire du 17 novembre 2004	2
LA VILLE AUX BOIS LES DIZY, CLERMONT LES FERMES	Syndicat des Eaux de la Région d'Ebouleau	LYONNAISE DES EAUX-SUEZ (VILLENEUVE St GERMAIN)	Convention du 7 janvier 2014 Délibération du Conseil Communautaire du 18/12/2013	2
ARCHON, DOLIGNON, GRANDRIEUX, LES AUTELS, RAILLIMONT, PARFONDEVAL, RESIGNY, ROUVROY SUR SERRE, ROZOY SUR SERRE	Syndicat des Eaux de la Région de Rozoy-sur-Serre	VEOLIA (VERVINS)	Convention du 7 février 2005 Délibération du Conseil Communautaire du	2
MONTCORNET, LISLET, CHAOURSE, SAINTE GENEVIEVE, VINCY REUIL ET MAGNY	Syndicat des Eaux de la Région de Montcornet	VEOLIA (VERVINS)	17 novembre 2004	

NOIRCOURT, MONTLOUE, BERLISE	Syndicat des Eaux de la Vallée du Hurtaut	Trésorerie de Liesse Notre Dame	Convention du 12 mai 2005 Délibération du Conseil Communautaire du 17 novembre 2004	1

#### c) Facturation de la redevance

Les usagers ayant reçu un contrôle de Conception / Implantation ou de bonne exécution des travaux ou un diagnostic à la vente reçoivent un **Avis de Somme à Payer de la trésorerie de VERVINS** dont le montant correspond à la prestation effectuée par le SPANC (cf. a) *ci-dessus Montants des redevances*.).

Les usagers, abonnés à l'eau potable, et ayant reçu un contrôle de bon fonctionnement voient apparaître une ligne supplémentaire sur leur facture d'eau sans rapport avec la consommation telle que :

#### Pour les usagers ayant fait l'objet d'un diagnostic ou contrôle périodique :

Dans le cas d'une <u>facturation annuelle</u> de l'eau potable :

Contrôle de l'Assainissement Non Collectif	40 €

Dans le cas d'une **facturation semestrielle** de l'eau potable :

Contrôle de l'Assainissement Non Collectif	20 €

Les usagers, NON abonnés à l'eau potable, et ayant reçu un contrôle de bon fonctionnement reçoivent 15annuellement, après service rendu, un Avis de Somme à Payer de la trésorerie de Vervins d'un montant de 40 €.

## d) Compte administratif du SPANC 2018 et budget prévisionnel 2019

SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF					
	rappel Réalisé	BP + DM	Réalisé	ВР	
	2018	2019	2019	2020	
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	594 292,43	60 224,00	56 414,87	75 135,44	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	-	-	-	6 757,44	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)				6 757,44	
D11 - Charges à caractère général	541 041,55	2 800,00	1 155,66	25 000,00	
604 - Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	540 725,49	1 650,00	222,00	25 000,00	
6063 - Fournitures d'entretien		800,00	590,71		
518 - divers					
622 - rémunérations intermédiairs et honoraires	316,06	350,00	342,95		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	53 223,38	54 424,00	54 037,15	43 378,00	
5218 - Personnel extérieur au service	29 525,37	29 924,00	29 985,66	18 378,00	
6410 - Rémunérations du personnel	23 698,01	24 500,00	24 051,49	25 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante		-		-	
558 - Charges diverses de la gestion courante					
67 - Charges exceptionnelles	27,50	3 000,00	1 222,06	-	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	27,50	3 000,00	1 222,06		
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	618 134,78	60 224,00	47 957,33	75 135,44	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)		1 700,10		-	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)		1 700,10			
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	219 134,54	35 000,00	37 517,78	60 500,00	
704 - Travaux	178 127,17			22 000,00	
7062 - Redevances d'assainissement non collectif	41 007,37	35 000,00	37 517,78	38 500,00	
74 - Subventions d'exploitation	398 801,83	13 390,00	10 439,51	14 635,44	
747 -subventions et participations des collectivités	50 694,83				
748 - autres subventions	348 107,00	13 390,00	10 439,51		
748 - subvention de fonctionnement versées aux EPIC				14 635,44	
77 - Produits exceptionnels	198,41	10 133,90	0,04	-	
7718 - Autres pdts exceptionnels sur opé de gestion	195,37		0,04		
774 - Subventions exceptionnelles		10 133,90			
778 - Autres produits exceptionnels	3,04				
Résultat de l'exercice	2				

- Pour rappel, depuis la création du budget annexe SPANC, celui-ci était régi par deux équilibres distincts:
- 1. Les travaux de réhabilitations chez les particuliers, dont les dépenses sont couvertes par le remboursement des particuliers et les subventions AESN et le CDDL.
- 2. Les autres charges, essentiellement composées des charges de personnel qui doivent être couvertes par le produit des redevances d'ANC et deux conventions AESN (1/2 animation du contrat collectif global)
- Ce budget, qui ne comprend pas de section d'investissement clôturait jusqu'en 2018 en déficit, en raison du décalage dans le temps entre le versement des subventions travaux (AESN et CDDL) et le paiement des travaux. L'achèvement du programme fin 2018 avait enfin permis la clôture du budget à la hausse avec le solde définitif des opérations de travaux en dépenses et en recettes.

Ī	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
I_ ,									
Dépenses	94 524,60	347 445,23	361 779,67	693 603,37	610 646,09	595 016,11	834 206,01	963 603,37	594 292,43
Travaux	51 661,32	303 214,45	317 279,67	646 519,34	562 228,77	542 311,53	780 477,42	911 223,98	540 725,49
Charges et frais	42 863,28	44 230,78	44 500,00	47 084,03	48 417,32	52 704,58	53 728,59	52 379,39	53 566,94
-									
Recettes	60 162,47	333 937,66	326 995,35	678 029,78	628 071,32	663 138,73	721 304,84	1 067 042,05	618 134,78
Travaux	44 227,12	297 763,72	273 112,36	620 302,77	575 951,85	611 803,18	669 102,45	1 008 251,93	552 777.41
704*	16 510,12	104 797,62	98 167,10	216 788,84	191 364,97	186 064,19	259 306,81	283 674,01	178 127,17
748 (travaux)	27 717,00	192 966,10	174 945,26	403 513,93	384 586,88	425 738,99	409 795,64	724 577,92	374 650,24
Recettes affectées	15 935,35	36 173,94	53 882,99	57 727,01	52 119,47	51 335,55	52 202,39	58 790,12	65 357,37
7062	5 639,35	17 243,94	30 <i>670,99</i>	29 841,01	33 769,47	36 835,55	36 043,39	44 040,12	41 007,37
748 (anim+diag)	10 296,00	18 930,00	23 212,00	27 886,00	18 350,00	14 500,00	16 159,00	14 750,00	24 350,00
ligné vérif 74	38 013,00	211 896,10	198 157,26	431 399,93	402 936,88	440 238,99	425 954,64	739 327,92	399 000,24
Travaux	- 7 434,20	- 5 450,73	- 44 167,31	- 26 216,57	13 723,08	69 491,65	- 111 374,97	97 027,95	12 051,92
Charges de personnel	- 26 927,93	- 8 056,84	9 382,99	10 642,98	3 702,15	- 1 369,03	- 1526,20	6 410,73	11 790,43
Résultat exercice	- 34 362,13	- 13 507,57	- 34 784,32	- 15 573,59	17 425,23	68 122,62	- 112 901,17	103 438,68	23 842,35
Résultat de clôture	- 34 362,13	- 47 869,70	- 82 654,02	- 98 227,61	- 80 802,38	- 12 679,76	- 125 580,93	- 22 142,25	1 700,10

En 2019, le SPANC entre dans une nouvelle période de transition budgétaire qui sera marqué par un déficit de fonctionnement conjoncturel jusqu'au moins 2024, dû à différents facteurs :

- la mise en œuvre progressive des contrôles de bon fonctionnement à périodicité décennale depuis 2017
- le lissage de la redevance de contrôle sur la périodicité des contrôles soit 10 ans.

#### 3. Indicateurs de Performance

Le nombre d'usagers ayant déjà reçu un contrôle quel qu'il soit s'élève à 1641 sur un total de 1641 installations (100 %).

#### a) Les Contrôles du SPANC en 2019

TYPE DE CONTROLE	NOMBRE DE CONTROLES
Conception et Implantation*	4
* hors études préalables aux réhabilitations groupées	
Bonne Exécution des Travaux*	4
* hors opération de réhabilitations groupées	4
Conception/Implantation et Bonne Exécution des	0
installations réhabilitées par la CCPT	V
Périodique de bon Fonctionnement	124
Diagnostic à la vente	16
Autres (refus de visite, immeuble inoccupé, cas	29
d'exonération d'obligation d'assainissement, etc)	23
TOTAL	177

En 2019, le SPANC a réalisé 177 contrôles liés à l'assainissement non collectif.

## Les installations existantes diagnostiquées du territoire :

		Nbre Total	Nombre Total	Nombre Total	Nombre Total	
Communes	Nombre Total	d'Intallations	d'installations	d'installations	d'installations	Taux de
Communes	d'installations	Défavorables	Favorables	Favorables sous	non-	Conformité
		Delavorables	ravorables	réserve	diagnostiquées	
ARCHON	53	14	32	3	4	66%
BERLISE	60	20	25	8	7	55%
BRUNEHAMEL	8	3	4	0	1	50%
CHAOURSE	24	20	1	0	3	4%
CHERY LES ROZOY	61	54	3	3	1	10%
CLERMONT LES FERMES	59	39	7	6	7	22%
CUIRY LES IVIERS	24	3	17	1	3	75%
DAGNY LAMBERCY	77	8	58	6	5	83%
DIZY LE GROS	5	1	1	2	1	60%
DOHIS	60	49	1	6	4	12%
DOLIGNON	28	9	17	1	1	64%
GRANDRIEUX	49	21	19	2	6	43%
LA VILLE AUX BOIS LES DIZY	94	59	17	6	12	24%
LE THUEL	76	51	13	4	8	22%
LES AUTELS	60	28	25	7	0	53%
LISLET	6	2	1	1	2	33%
MONTCORNET	4	2	2	0	0	50%
MONTLOUE	94	24	54	9	7	67%
MORGNY-EN-THIERACHE	57	12	33	2	10	61%
NOIRCOURT	48	8	35	1	4	75%
PARFONDEVAL	107	23	73	2	9	70%
RAILLIMONT	41	7	32	1	1	80%
RENNEVAL	64	52	4	4	4	13%
RESIGNY	128	27	77	5	19	64%
ROUVROY SUR SERRE	30	20	4	1	5	17%
ROZOY SUR SERRE	37	19	12	2	4	38%
SAINTE GENEVIEVE	37	25	5	2	5	19%
SOIZE	44	32	2	0	10	5%
VIGNEUX-HOCQUET	143	20	102	11	10	79%
VINCY-REUIL ET MAGNY	63	45	10	2	6	19%
TOTAL	1641	697	686	98	159	48%

Le taux de conformité des installations diagnostiquées est de 48 %

## 4. Perspectives pour l'ANC aux Portes de la Thiérache.

#### a) Programme de réhabilitation de l'ANC.

Par la combinaison des diagnostics du SPANC et des objectifs du SDAGE du bassin Seine-Normandie (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), un programme visant la réhabilitation de plus 700 installations d'assainissement non collectif de 2009 à 2018 a été mis en œuvre avec pour objectif l'atteinte d'un taux de conformité de 50 % du parc total d'ANC du territoire. (Cf. tableau présenté en Annexe 6).

#### b) Condition de financement de la réhabilitation.

La programmation de travaux est établie en fonction des priorités du SDAGE et donc soumise à l'accord préalable du financeur principal, l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les secteurs éligibles aux aides de l'AESN doivent répondre aux enjeux du SDAGE et donc contribuer à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau. Ainsi, seules les communes où un impact réel sur le milieu aquatique peut être mesuré sont éligibles aux aides, de même pour les secteurs compris dans des périmètres de bassin d'alimentation de captage dont la qualité est dégradée.

La réhabilitation des ANC entre 2009 et 2018 a été réalisée avec le concours financier de :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie avec 60 % de subvention sur la base d'un prix plafond calculé en fonction de la taille et du type d'installation.
- Du Conseil Départemental de l'Aisne à hauteur de 10 % du montant HT et selon les crdéits disponibles accordés au territoire (politique des CDDL)

Pour les 30 % restant à la charge de chaque propriétaire à qui les travaux ont pu être proposés, les possibilités d'aides complémentaires de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'habitat) et de la SDASH (Subvention Départementale de l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat) ont été étudiées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays de Thiérache. Ces subventions sont soumises à conditions de ressources.

Sous certaines conditions, ses aides sont cumulables avec le dispositif national d'éco prêt à taux 0 (éco-PTZ).

#### c) VIGNEUX-HOCQUET: 2009-2014

#### Bilan final de l'Opération de Vigneux (opération clôturée en 2014)

	Nombre d'installations d'ANC à réhabiliter	Nombre d'installation réhabilitées au terme de l'opération	Taux de réussite
Lot 1	30	26	87%
Lot 2	36	32	89%
Lot 3	36	31	86%
Totaux	102	89	87%

				Reste à Charge
	Montant Total de	Montant des aides de	Montant des aides	des
	l'Opération (TTC)	l'AESN	du CG 02	propriétaires*
Lot 1	247 991,10 €	148 072,00 €	23 302,30 €	76 616,80 €
Lot 2	241 827,14 €	140 876,04 €	22 343,12 €	78 607,98 €
Lot 3	285 249,66 €	161 704,88 €	26 859,32 €	96 685,46 €
Totaux	775 067,90 €	450 652,92 €	72 504,74 €	251 910,24 €

Le montant moyen d'un chantier de réhabilitation s'élève à : 8 708,63 € TTC

En moyenne le Reste à Charge des propriétaires s'élève à : 2 830,45 € par installations\*

<sup>\*:</sup> hors aides complémentaires et frais de contrôles

<sup>30</sup> propriétaires ont pu bénéficier d'aides complémentaires soumises à conditions de ressources

## d) MORGNY, DAGNY, CUIRY, DOLIGNON, RAILLIMONT, NOIRCOURT, MONTLOUE, BERLISE: 2012-2016

#### Bilan final de l'opération des 8 communes Lots clôturés en 2016 : Morgny-Dagny-Cuiry-Dolignon-Montloué Lots clôturés en 2017 : Noircourt - Raillimont

	Nombre d'installations d'ANC à réhabiliter	Nombre d'installations réhabilitées au terme de l'opération	Taux d'exécution
Lot 1 - Morgny	46	27	59%
Lot 2 - Dagny	69	52	75%
Lot 3 - Noircourt	41	29	71%
Lot 4 - Cuiry	20	17	85%
Lot 5 - Dolignon	22	11	50%
Lot 6 - Raillimont	37	28	76%
Lot 7 - Montloué	73	47	64%
Lot 8 - Berlise	49	24	49%
Totaux	357	235	66%

	Montant Final du marché (TTC)	Montant des aides de l'AESN	Montant des aides du CDDL 02	Reste à Charge des propriétaires*
Lot 1 - Morgny	258 503,87 €	149 096,50 €	23 543,06 €	85 864,31 €
Lot 2 - Dagny	567 140,72 €	314 128,12 €	51 605,39 €	201 407,21 €
Lot 3 - Noircourt	266 193,32 €	150 059,17 €	24 191,31 €	91 942,84 €
Lot 4 - Cuiry	176 543,83 €	102 624,54 €	15 893,39 €	58 025,90 €
Lot 5 - Dolignon	98 185,95 €	56 069,12 €	8 958,64 €	33 158,19 €
Lot 6 - Raillimont	254 880,13 €	149 141,07 €	23 018,97 €	82 720,09 €
Lot 7 - Montloué	459 175,39 €	260 302,76 €	41 978,64 €	156 893,99 €
Lot 8 - Berlise	238 597,11 €	134 804,30 €	21 672,45 €	82 120,36 €
Totaux	2 319 220,32 €	1 316 225,58 €	210 861,85 €	792 132,89 €

Le montant moyen d'un chantier de réhabilitation s'élève à : 9 869,02 € TTC

En moyenne le Reste à Charge des propriétaires s'élève à : 3 370,78 € par installations\*

60 propriétaires ont pu bénéficier d'aides complémentaires soumises à conditions de ressources

<sup>\* :</sup> hors aides complémentaires et frais de contrôles

## e) ARCHON, RESIGNY, PARFONDEVAL, GRANDRIEUX, LES AUTELS: 2017 - 2018

## Bilan final de l'Opération des 5 communes

	Nombre d'installations d'ANC à réhabiliter	Nombre d'installations réhabilitées au terme de l'opération	Taux d'exécution final	
Lot 1 - Archon	44	27	61%	
Lot 2 - Grandrieux	41	15	37%	
Lot 3 - Les Autels	39	12	31%	
Lot 4 - Parfondeval	84	63	75%	
Lot 5 - Resigny	96	55	57%	
Totaux	304	172	57%	

	Montant TTC final	Montant	Montant	Reste à Charge
	des marchés de	des aides de	des aides du	des
	travaux	l'AESN	CDDL 02	propriétaires*
Lot 1 - Archon	299 821,10 €	154 934,34 €	23 620,10 €	121 266,66 €
Lot 2 - Grandrieux	179 594,52 €	99 396,83 €	15 938,24 €	64 259,45 €
Lot 3 - Les Autels	111 758,19 €	66 105,50 €	10 095,54 €	35 557,15 €
Lot 4 - Parfondeval	533 621,40 €	319 142,75 €	48 423,45 €	166 055,20 €
Lot 5 - Resigny	461 162,60 €	274 765,95 €	41 642,70 €	144 753,95 €
Totaux	1 585 957,81 €	914 345,37 €	139 720,03 €	531 892,41 €

Le montant moyen d'un chantier de réhabilitation s'élève à : 9 220,68 € TTC

En moyenne le Reste à Charge des propriétaires s'élève à : 3 092,40 € par installations\*

<sup>\*:</sup> hors aides complémentaires et frais de contrôles

<sup>42</sup> propriétaires ont pu bénéficier d'aides complémentaires soumises à conditions de ressources

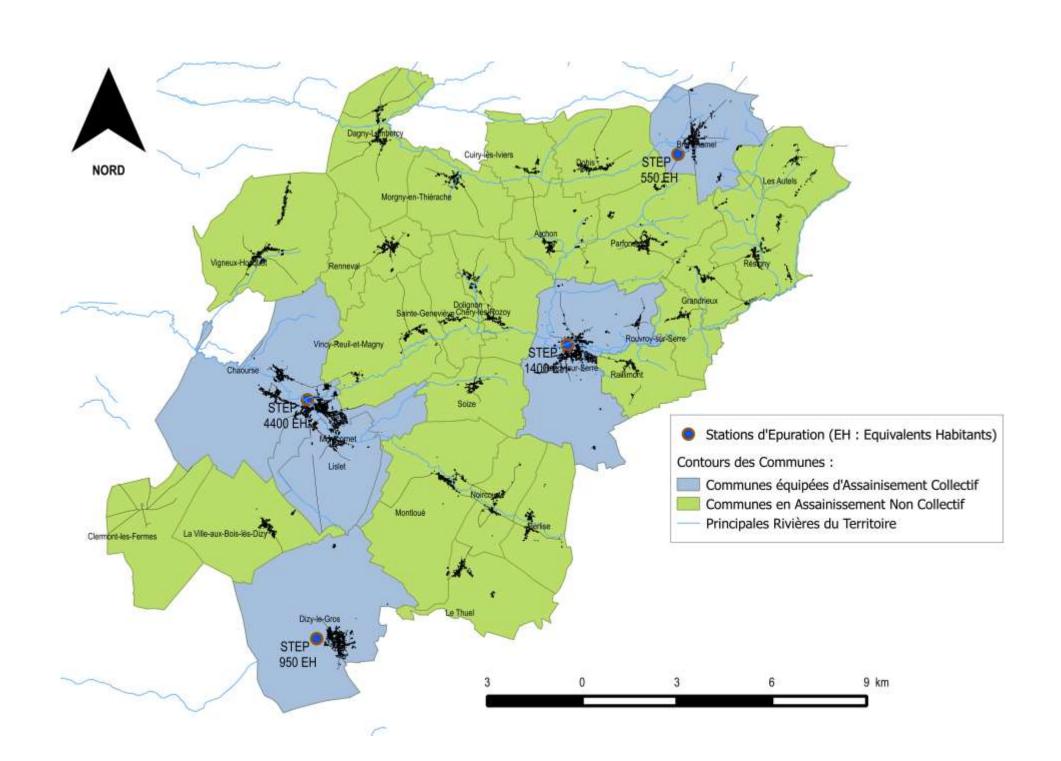
#### f) Indicateur global de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif sur le territoire

Partie A : Eléments	s Obligatoires pour l'évalua	ation de la mise en œuvre d	du SPANC (100 pts)	Partie B : Elén	nents facultatifs du SP	ANC (40 pts)	
Délimitation des zones d'ANC par délibération (20 pts)	Application du reglement de service par délibération (20 pts)	Délivrance de rapport de vérification de conformité reglementaire des installations neuves et réhabilitées (30pts)	Délivrance de rapport de conytrôles périodiques de bon fonctionement et d'entretien (30pts)	Existence d'un service d'entretien proposé aux usagers (10 pts)	Existence d'un service capable d'assurer la réalisation et la réhabilitation des installations à la demande des usagers (20 pts)	Existence capable d'assurer le traitement des matières de vidange (10 pts)	Calcul de l'Indice Global de mise en œuvre de l'ANC (de 0 à 140 pts)
VP 168	VP 169	VP 170	VP 171	VP 172	VP 173	VP 174	D 302
20	20	30	30	0	20	0	120

Le taux d'installations conformes et en bon état de fonctionnement n'étant désormais plus négligeable et en augmentation constante, la nécessité de proposer au usager du SPANC un service d'entretien devient désormais indispensable afin de garantir le suivi des systèmes mis en place. La création d'un service d'entretien est en cours d'étude par le SPANC et pourrait être proposée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **ANNEXE 1**

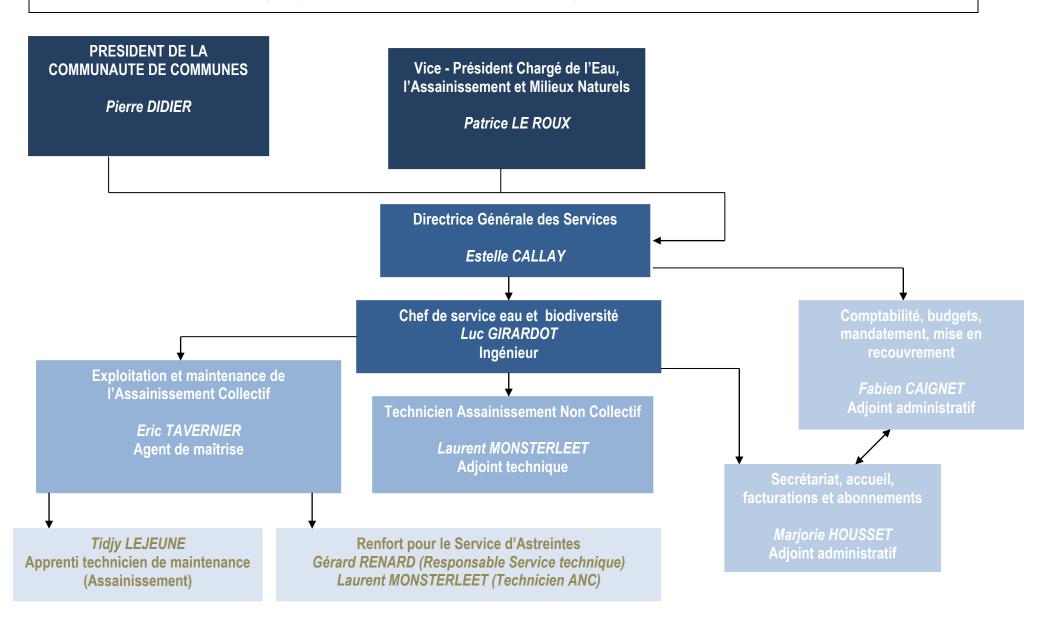
Carte du territoire de la Communauté de Communes et de l'assainissement des Communes



## **ANNEXE 2**

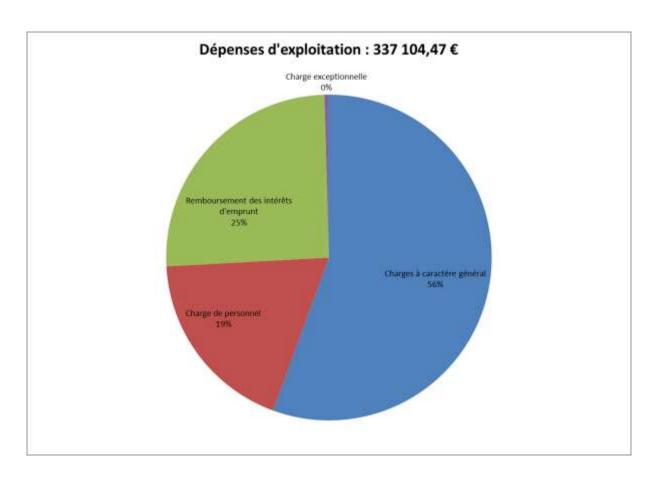
ORGANIGRAMME DU PERSONNEL

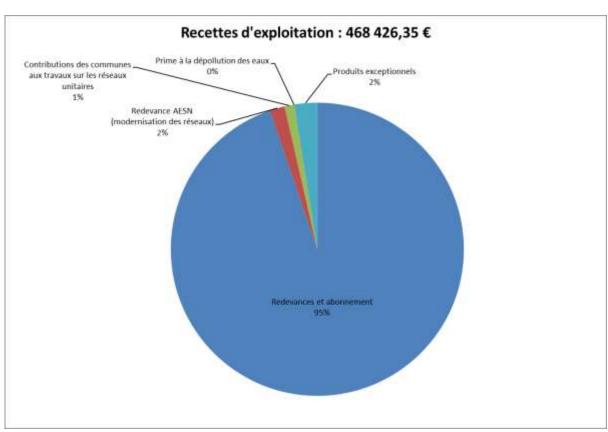
## Organigramme du Service Assainissement à jour au 31 décembre 2019

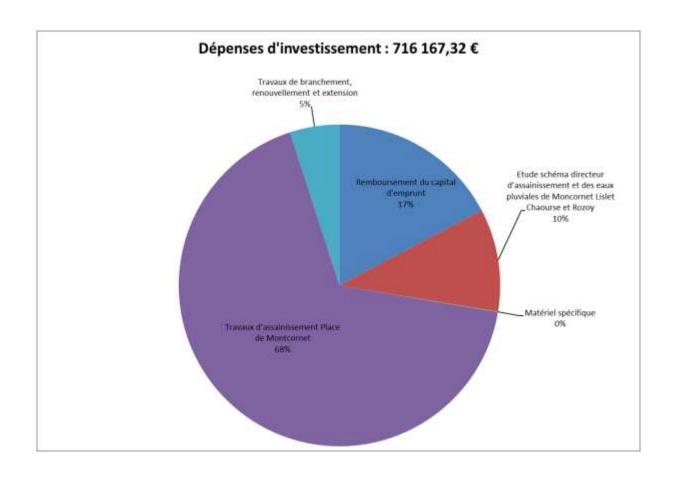


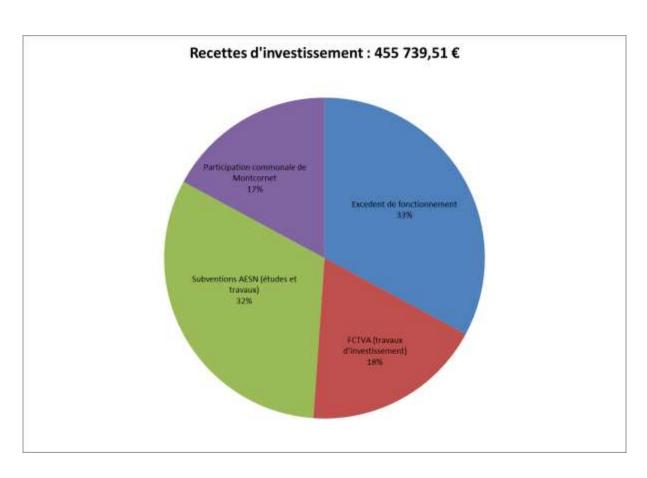
## **ANNEXE 3**

Dépenses et recettes du service









## **ANNEXE 4**

Montant des Amortissements
Exercice 2019

Cté de Cnes Les Portes de la Thiérache - 02 - Budget Assainissement	CA	2019
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III	7
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1	7

Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits
art (1)		(BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	annulés
011	Charges à caractère général (2)(3)	279 604,80	170 291,97	17 055,76	0,00	92 257,0
604	Achats d'études, prestations de services, équipemer	64 365,00	0,00	0,00	0,00	64 365,0
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,)	66 000,00	59 117,88	0,00	0,00	6 882,1
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	13 000,00	12 521,17	0,00	0,00	478,8
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
61523	Entretien et réparations réseaux	80 000,00	40 042,74	6 047,16	0,00	33 910,1
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	10 000,00	22 650,36	11 008,60	0,00	0,0
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	2 500,00	650,30	0,00	0,00	1 849,70
6156	Maintenance	2 500,00	1 367,04	0,00	0,00	1 132,96
616	Primes d'assurances	4 939,80	4 939,80	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	13 500,00	10 060,65	0,00	0,00	3 439,35
618	Divers	2 500,00	3 277,17	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 000,00	2 207,83	0,00	0,00	2 792,17
623	Publicité, publications, relations publiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
624	Transports de biens et transports collectifs du perso	200,00	144,00	0,00	0,00	56,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	12 000,00	13 046,44	0,00	0,00	0,00
628	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	266,59	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	64 231,00	62 563,41	0,00	0,00	1 667,59
621	Personnel extérieur au service	33 231,00	34 237,90	0,00	0,00	0,00
6410	Rémunérations du personnel	31 000,00	28 325,51	0,00	0,00	2 674,49
014	Atténuations de produits (4)	9 400,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00
706129	Reversement redevance pour modernisation des rés	9 400,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		353 235,80	232 855,38	17 055,76	0,00	103 324,66
66	Charges financières (b)(5)	85 705,41	82 173,51	3 489,81	0,00	42,09
36111	Intérêts réglés à l'échéance	85 705,41	85 705,42	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-3 531,91	3 489,81	0,00	42,10
57	Charges exceptionnelles (c)	1 604,10	1 487,92	0,00	0,00	116,18
373	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 604,10	1 425,92	0,00	0,00	178,18
78	Autres charges exceptionnelles	0,00	62,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)	0,00		SLI NE		Sistema
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		440 545,31	316 516,81	20 545,57	0,00	103 482,93
123	Virement à la section d'investissement	153 631,86	Name and N	THE TANK		Let Har
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)(9	340 827,63	340 827,63	-1-2	WESSELVE OF	0,00
811	Dotations aux amortissements immos corporelles et	323 409,08	323 409,08		THE PERSON NAMED IN	0,00
812	Dotations aux amortissements charges d'exploitatic	17 418,55	17 418,55			0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chaptires budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.
(2) Le compte 524 est retracé au sein du chaptre 012.
(3) Le compte 534 est uniquement ouvert en M, 41.
(4) Le compte 534 est uniquement ouvert en M, 43 et en M, 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice IV-1, le montant de l'article 65112 sera négalif.
(6) Si la règle applique le règlime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chaptire n'existe pas en M, 49,
(8) Ct. définitions du chaptire des opérations d'ordre, DE 042 = R1 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chaptire 042 si la règle applique le règlime des pravisions budgétaires.
(10) Chaptire destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

C4-1-1-B

Cté de Cnes Les Portes de la Thiérache - 02 - Budget Assainissement	CA	2019
III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	101	7
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	annulés
4 2 2 3 6	L DES PRELEVEMENTS AU PROFIT A SECTION D'INVESTISSEMENT	494 459,49	340 827,63			153 631,86
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		494 459,49	340 827,63	Lau Di		163 631,8
D'EXP	DES DEPENSES LOITATION DE L'EXERCICE il des opérations réelles et d'ordre)	935 004,80	657 344,44	20 545,57	0,00	257 114,79
	nformation Déficit d'exploitation reporté de 2018	0,00	i i			

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2018

<sup>(1)</sup> Détailler les chaptires budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chaptire 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercices est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 65112 sera régiet.
(6) Si le régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des veleurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chaptire n'existe pes en M. 48.
(8) Cf. définitions du chaptire des opérations d'ordre, DE 042 = R/ 040.
(9) Le compté 6815 pout figurer dans le détait du chaptire 042 si le régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chaptire destiné à retracer les opérations particulières (elles que les opérations de stocks qui lières à la tenue d'un inventiaire permanent simplifié.
C4-1-1-B

Cté de Cnes Les Portes de la Thiérache - 02 - Budget Assainissement	CA	2019
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III	٦
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2	7

Chap/	Libellė (1)	Crédits	Crédits emp	Crédits							
art (1)		OUVERTS - (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	annulés					
013	Atténuations de charges (2)	0,00 490 069,10	(1985)	7.145.E	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services				456 582,35	0,00	0,00	33 486,78			
704	Travaux	64 365,00	0,00	0,00	0,00	64 365,00					
70611	Redevance d'assainissement collectif	410 604,10	443 881,44	0,00	0,00	0,00					
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de colle	7 100,00	7 683,23	0,00	0,00	0,00					
7063	Contributions des communes (eaux pluviales)	8 000,00	5 017,68	0,00	0,00	2 982,32					
74	Subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation	21 375,00	7 375,00	0,00	0,00	14 000,00
74	Subventions d'exploitation	21 375,00	7 375,00	0,00	0,00	14 000,00					
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00 0,00 0,		0,00	0,00					
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		511 444,10	463 957,35	0,00	0,00	47 486,75					
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	11 844,00	0,00	0,00	0,00					
778	Autres produits exceptionnels	0,00	11 844,00	0,00	0,00	0,00					
TOTAL D	PES RECETTES REELLES =	511 444,10	475 801,35	0,00	0,00	35 642,76					
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	313 012,46	313 012,46	Ten (		0,00					
777	Quote-part des subvent* d'inv. virées au résultat de	313 012,46	313 012,46			0,00					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp.	0,00	0,00	0 - 17 - 31		0,00					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		313 012,46	313 012,46			0,00					
D'EXPLO	ES RECETTES ITATION DE L'EXERCICE es opérations réelles et d'ordre)	824 456,56	788 813,81	0,00	0,00	35 642,76					
Pour info R 002 Exc	rmation édent d'exploitation reporté de 2018	110 548,24									

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

Cté de Cnes Les Portes de la Thiérache - 02 - Budget Assainissement	CA	2019
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	111	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1	

Chap/ art(1)	Libellé (1)	(1) Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	7 867,00	345,42	0,00	7 521,58			
2156 2158	Matériel spécifique d'exploitation Autres	7 867,00 0,00	345,42 0,00	0,00	7 521,56 0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Opérations d'équipement n° 12 (3)	637 132,00	591 990,40	36 914,40	8 227,20			
	Total des dépenses d'équipement	644 999,00	592 335,82	36 914,40	15 748,78			
16	Emprunts et dettes assimilées	128 711,50	123 831,50		4 880,00			
1641 Emprunts en euros		128 711,50	123 831,50		4 880,00			
Total des dépenses financières		128 711,50	123 831,50	0,00	4 880,00			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00			
	TOTAL DEPENSES REELLES	773 710,50	716 167,32	36 914,40	20 628,78			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	313 012,46	313 012,46		0,00			
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	313 012,46	313 012,46	50 50 7	0,00
1391	Subventions d'équipement	313 012,46	313 012,46		0,00			
041	Opérations patrimoniales (7)	55 886,17	55 886,17	TATE OF THE PARTY.	0,00			
2158	Autres	55 886,17	55 886,17	ETEDS LITTLE	0,00			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	368 898,63	368 898,63	(F) 12 (17) (S)	0,00			
то	TAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 142 609,13	1 085 065,95	36 914,40	20 628,78			
	Pour information	1	3007					

Pour information 124 800,88 D001 Déficit d'investissement reporté de 2018

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle,
(2) Les crédits annulés correspondent sux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annais IV A7 pour le détail des opérations pour compte de Sers,
(5) C1. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 640 = RE 642.
(8) Les comptes 15. 2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régle applique le régime des provisions budgétaires.
(7) C1. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 641 = RI 641.

CA	2019
	CA

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	Ш
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)			
13	Subventions d'investissement	431 693,67	222 809,83	71 173,00	137 710,84			
131	Subventions d'équipement	431 693,67	222 809,83	71 173,00	137 710,84			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	73 194,00	73 194,00	0,00	0,00			
1641	Emprunts en euros	73 194,00	73 194,00	0,00	0,00			
20	Immobilisations Incorporelles	0,00		0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Total des recettes d'équipement	504 887,67	296 003,83	71 173,00	137 710,84			
10	Dotations, fonds divers et réserves	212 176,68	232 929,68	0,00	0,00			
10222	FCTVA	62 375,00	62 375,00 83 128,00 0,0					
1068 Autres réserves		149 801,68	149 801,68	0,00	0,00			
Total des recettes financières		212 176,68	232 929,68	0,00	0,00			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL DES RECETTES REELLES		717 064,35	528 933,51	71 173,00	116 957,84			
021	Virement de la section d'exploitation	153 631,86	17/20 100	EVINTED 18	SEAL THE E			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	340 827,63	340 827,63		0,00			
28156 28158 28173 281756 281758 4817	Matériel spécifique d'exploitation Autres Constructions Matériel spécifique d'exploitation Autres Pénalités de renégociation de la dette	30 675,67 48 005,53 108 713,99 18,99 135 994,90 17 418,55	30 709,67 47 971,53 108 713,99 18,99 135 994,90 17 418,55		0,00 34,00 0,00 0,00 0,00 0,00			
TC	OTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	494 459,49	340 827,63		153 631,86			
041	Opérations patrimoniales (6)	55 886,17	55 886,17	NAME OF THE OWNER, OWNER, OWNER, OWNER,	0,00			
203	Frais d'études, de recherche, de développ, et frais d'insertion	55 886,17	55 886,17		0,00			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	550 345,66	396 713,80	Secretary and	153 631,86			
то	TAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (« Total des recettes réelles et d'ordre)	1 267 410,01	925 647,31	71 173,00	270 589,70			
	Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2018	0,00						

<sup>(1)</sup> Désailer les chapères budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.

(2) Les crédits annués correspondent aux crédits ouverts auxquets il convient de soustraire les litres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes voiées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) CL définitions du chapère des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) CL définitions du chapère des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Etat de la Dette

Cté de Cnes Les Portes de la Thiérache - 02 - Budget Assainissement	CA	2019
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  CREDITS DE TRESORERIE (1)		

	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Montant maximum	Montant des	Mont rembou	Encours restant dû au	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	réaliser la ligne de trésorerie (2)	autorisė au 01/01/N	tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	31/12/N	
519	Crédits de trésorerie (Total)		Ű.				

C4-3-4-A011 15

<sup>(1)</sup> Circulatire n° NOR: INTE8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts controllés de trésorerie pour les de trésorerie pour les de trésoreries pour les de trèsoreries pour les de tr

	Cté de Cnes Les Portes de la Thiérache - 02 - Budget Assainissement	CA	2019
183 20	IV - ANNEXES	IV	
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)		

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature			Date	Date du		Type de	e de	Taux initial			Périodicité	Profil	Possibilité de	Catégorie
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme préteur ou Date de	Nominal (2)	taux I d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actua- riel	Devise	des rembourse- ments (6)	d'amortissement (7)	rembour- sement anticipé O/N	d'emprunt (8)			
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				1	6 291 984,00							1		-
1641 Emprunts en euros (total)					6 291 984,00	8						Ü.	6	
LT102235	SA CREDIT AGRICOLE Corportae & Investment Bank	22/06/2010		15/09/2010	3 650 000,00	V	EURIBOR	1,0	1.62416		^	Р	N	A-1
LT100235	SA CREDIT AGRICOLE Corportee & Investment Bank	06/12/2011		15/03/2012	1 000 000,00	E		3.7	3.80056		A.	×	N	A-1
LT101235	SA CREDIT AGRICOLE Corportae & Investment Bank	17/01/2012		15/06/2012	1 568 790,00	F		3.55	3.65312		A	×	N	A-1
1078166	Agence Agence de l'eau Seine Normandie	18/12/2018	03/05/2019	03/05/2020	45 212,00	F		0.0	7.6E-4		A	X	N	A-1
1080348	Agence Agence de l'eau Seine Normandie	18/12/2018	03/05/2019	03/05/2020	26 982,00	F.		0,0	0.0		A	×	N	A-1
Total général					5 291 984,00							7		

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

C4-3-4-A012 16

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements. A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressit, F pour in fine, X pour autres à préciser (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Cté de Cnes Les Portes de la Thié	rache - 02 - Budget Assainissement	CA	2019
IV	- ANNEXES	IV	
	DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A1.2	

		Emprunts et Dettes au 31/12/2019													
Nature	72575533552		Catégorie d'emprunt C après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	:	Taux d'inté	rêt	Ann						
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert				Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Interets perçus (le con echeant) (16)	l'exercice			
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 690 547,97					123 831,50	85 705,42	0,00	3 722,45			
1641 Emprunts en euros (total)		0,00	6 3	2 690 547,97					123 831,50	85 705,42	0,00	3 722 45			
LT102236	N	0,00		717 868,39	15,25	V	EURIBOR	1.61801	37 758,56	14 824,19	0,00	641,97			
LT100235	N	0,00	0 8	745 061,17	17,00	F		3.80056	33 578,64	28 501,67	0,00	1 238,82			
LT101235	N	0,00		1 154 424,41	17.25	F		3.65312	52 494,30	42 379,56	0,00	1 841.88			
1078166	N	0,00	79 8	46 212,00	14,42	F		7.65-4	0,00	0,00	0,00	0,00			
1080348	N	0,00	1	26 982,00	14,42	F		0,0	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total général		0,00	*	2 690 547,97					123 831,50	85 705,42	0,00	3 722,45			

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

C4-3-4-A012 17

<sup>(10)</sup> Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de complèter le tableau « détait des opérations de couverture ».

<sup>(11)</sup> Cariégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivent la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(12)</sup> Type de taxix d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V ; variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcerriage).

<sup>(13)</sup> Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

<sup>(14)</sup> Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(15)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts decaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(16)</sup> Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Cté de Cnes Les Portes de la Thiérache - 02 - Budget Assainissement	CA	2019
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)	A1.3	

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2019 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C							8					8 8	8	
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts seton le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

C4-3-4-A012 18

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indices cons euro / 4 : Indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors operation de couverture, Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondent au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents Structure		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	2 690 547,97					
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de Fencours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
<ul> <li>Multiplicateur jusqu'à 3 ;</li> <li>multiplicateur jusqu'à 5 capé</li> </ul>	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
Harman Carlo Constant Constant	Montant en euros						
	Nombre de produits						
F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2019 après opérations de couverture éventuelles.

# PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Année de démarrage des opérations	ée de démarrage la co		Nombre d'installation non- conforme (d'après les diagnostics du SPANC)	MONTANTS ESTIMATIFS DE TRAVAUX (HT)	Aide de l'AESN 60 %	Financement complémentaire du CDDL 10 %
			30	320 014 €	192 009 €	32 001 €
2009	VIGNEUX-HOCQUET	143	36	317 458 €	190 475 €	31 746 €
			36	304 595 €	182 757 €	30 460 €
	MORGNY EN THIERACHE	54	43	420 516 €	252 310 €	42 052 €
	DAGNY LAMBERCY	76	69	707 184 €	424 310 €	70 718 €
0.040	NOIRCOURT	46	41	347 664 €	208 598 €	34 766 €
2 012	DOLIGNON	26	22	175 779 €	105 467 €	17 578 €
	CUIRY LES IVIERS	23	20	182 866 €	109 720 €	18 287 €
	RAILLIMONT	39	37	303 122 €	181 873 €	30 312 €
	MONTLOUE	93	73	657 319 €	394 391 €	65 732 €
	BERLISE	61	48	400 857 €	240 514 €	40 086 €
TOTAL prog 2009 - 2012		500	455	3 736 517,21 €	2 241 910,33 €	373 651,72 €
	RESIGNY	123	93	699 995 €	419 997 €	70 000 €
	LES AUTELS	56	39	359 988 €	215 993 €	35 999 €
2 016	PARFONDEVAL	105	84	651 860 €	391 116 €	65 186 €
	ARCHON	53	44	405 962 €	243 577 €	40 596 €
	GRANDRIEUX	48	41	372 215 €	223 329 €	37 222 €
TOTAL prog 2016		385	301	2 490 020,00 €	1 494 012,00 €	249 002,00 €
				reste en moyenne à charg	ge par habitation (estimatif HT) =	2 471 €

**BILAN DES ASTREINTES** 

				Bilan Ann	uel des Interver	tions d'Astreinte			I	
			Exploitation d'a	astreinte assurée les	week-end (du vendre	di 16 H 30 au lundi 8 H 30) et l	es jours fériés			
					Année 201	9				
		Montcornet-Li	islet-Chaourse	Rozov	-sur-Serre	Dizy-le-Gro	ns	Bruneha	Durée (en heures)	
		STEP	Réseau et Postes	STEP	Réseau et Postes	STEP	Réseau et Postes	STEP	Réseau et Postes	Daree (en neares)
GR ET	JANVIER FEVRIER MARS AVRIL 23-avr 28-avr MAI					PR niveau trop plein : poires encrassées PR niveau trop plein : poires encrassées				1
ET	01-mai	Intervention de curage d'urgence pour débouchage de la liaison Zone de contact - Bassin d'aération								6
LM	05-mai JUIN	Acquit des défauts suite	alarme de niveau - poires de niveau déreglées							0,5
LM	08-juin	niveau TB poste toutes eaux.		Ré-enclenchement						0,5
LM	09-juin			disjoncteur sortie onduleur.			PR Fontaine Fleurie			0,5
LM	15-juin		PR rue des Chênes en défaut - pompes en défaut d'isolement - mise en place				nettoyage des poires			5
LG	22-juin JUILLET AOUT		d'un pompage de secours							
GR LM	07-sept				temps maxi defaut. Problème de pompage (gravillons).					0,5
LM	14-sept			Ré_armement de la pompe recirculation positionnée en manuel.						0,5
LM	29-sept	Ré_armement de la pompe recirculation.								1
	OCTOBRE  NOVEMBRE  DECEMBRE									
			LM : Laurent MONSTERLEE GR : Gérard RENARD	  T 				Total des heures d'astreinte	e effectuées par le service	17,5

**PLANNING DE CURAGE DES POSTES** 

Annexe 3	(Historique	de curage	des poste	s CCPT)														
NOM DES POSTES			•	<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>				ı	1	'	1		ı					
BRUNEHAMEL FONTAINE FLEURIE	18/03/2010	26/11/2010	04/08/2011	28/12/2011	04/06/2012	27/03/2013	déc-13	01/03/2014	oc t14	01/07/2015	22/02/2016	23/12/2016	dec17	01/03/2018	01/10/2018	15/02/2019	14/08/2019	
BRUNEHAMEL RUE GRAND CHAMP	fev15	24/05/2016	avr-17	02/07/2018	15/04/2019													
BRUNEHAMEL RUE DES BOULEAUX	29/07/2011	20/02/2013	mars-14	juil-15	24/05/2016	aout 17	dec17	01/10/2018	15/10/2019									
ROZOY GA MARTIN	04/08/2011	28/12/2011	04/06/2012	aout 2013	oct-14	juil-15	dec15	24/05/2016	30/05/2016	16/08/2016	avr-17	14/08/2019						
ROZOY PARKING TRIGANO	04/08/2011	06/09/2012	20/02/2013	juin-14	jull15	24/05/2016	avr-17	dec17	01/10/2018	13/11/2019								
LISLET PARKING CHAMPION	28/07/2011	déc-13	mars-14	juil-15	30/05/2016	aout 17	13/10/2017	27/11/2017	01/03/2018	15/01/2019	14/08/2019							
LISLET PONT DU HURTAUT	20/02/2013	aout 2013	mars-14	fev15	22/02/2016	23/12/2016	avr-17	dec17	02/07/2018	01/10/2018	15/04/2019							
CHAOURSE RUE ST NICOLAS	05/11/2012	déc-13	oct-14	juil-15	23/02/2016	01/03/2018	15/04/2019											
CHAOURSE RUE DES CHENES	dec15	16/08/2016	01/10/2018	15/04/2019	15/10/2019													
CHAOURSE SALLE DES FETES	27/12/2011	24/06/2013	fev15	juil-15	23/02/2016	avr-17	01/03/2018	15/02/2019										
MONTCORNET RUE ARISTIDE BRIAND FOSSE A SABLE	oct-14	dec15	10/08/2016	02/07/2018	15/04/2019													
MONTCORNET RUE ARISTIDE BRIAND	30/10/2012	déc-13	fev15	22/02/2016	dec17	15/04/2019												
MONTCORNET RUE CLEMENCEAU	26/12/2011	16/08/2012	30/10/2012	déc-13	juin-14	oct-14	juil-15	23/02/2016	23/12/2016	aout 17	dec17	02/07/2018	01/10/2018					
MONTCORNET POSTE ROUTE DE VERVINS	25/07/2011	aout 2013	fev15	23/02/2016	16/08/2016	dec17												
MONTCORNET CHAR	AOUT 2010	25/07/2011	26/03/2013	mars-14	oct-14	dec15	16/08/2016	avr-17	dec17	01/03/2018	15/02/2019							
DIZY LE GROS RUE DU JARD	28/07/2011	26/03/2013	01/03/2014	juil-15	30/05/2016	aout 17	01/03/2018	15/02/2019	14/08/2019									
DIZY LE GROS RUE MONTCORNET	déc-13	fev15	dec15	16/08/2016	dec17	02/07/2018	15/02/2019	14/08/2019										
DIZY LE GROS ROUTE DE REIMS	déc-13	oct-14	dec15	16/08/2016	dec17	02/07/2018	15/10/2019											
DIZY LE GROS RUE DES BERGERS	10/06/2010	NOV 2010	28/07/2011	28/11/2011	30/10/2012	aout 2013	juin-14	oct-14	juil-15	22/02/2016	30/05/2016	23/12/2016	avr-17	dec17	01/03/2018	01/10/2018	15/04/2019	14/08/2019
STEP MONTC FOSSE A ECUME																		
STEP MONTC POSTE DE RELEVEMENT	11/04/2011	25/07/2011	26/12/2011	24/05/2012	09/08/2012	déc-13	mars-14	oct-14	dec15	23/02/2016	16/08/2016	avr-17	nov-17	01/03/2018	15/04/2019			
STEP MONTC FOSSE TOUTE EAUX	01/01/2015	23/02/2016																
STEP MONTC FOSSE A SABLE	12/07/2013	mars-14	dec15	avr-17	01/03/2018													
STEP ROZOY FOSSE A SABLE	23/07/2013	juin-14	jull15	14/06/2016	aout 17	02/07/2018	15/02/2019	13/06/2019										
STEP ROZOY FOSSE TOUTE EAUX	02/04/2013	29/02/2016	01/03/2018															
STEP ROZOY FOSSE A GRAISSE	23/07/2013	juin-14	juil-15	18/05/2016	aout 17	02/07/2018	15/02/2019	15/10/2019										
STEP ROZOY FOSSE A FLOTANT	15/11/2011	juin-14	juil-15	06/06/2016	aout 17	01/03/2018												
STEP DIZY PR	31/10/2012	mars-14	juil-15	30/05/2016	aout 17	02/072018	15/04/2019											
STEP BRUNEHAMEL TOUTE EAUX																		
DO CHAOURSE RUE DU MOULIN	24/06/2013	juin-14	fev15	juil-15	14/06/2016	avr-17	01/03/2018	03/07/2018	oct-18	15/04/2019	14/08/2019							
DO CHAOURSE RUE DU GRAND PONT	24/06/2013	juin-14	fev15	juil-15	14/06/2016	avr-17	aout 17	01/03/2018	03/07/2018	01/10/2018	15/04/2019	14/08/2019						
STEP ROZOY FOSSE DE RECIRCULATION																		

Note d'Information du Public de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Edition 2020 - Chiffres 2019





# NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art 31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce sapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale v joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020 CHIFFRES 2019

# L'agence de l'eau vous informe



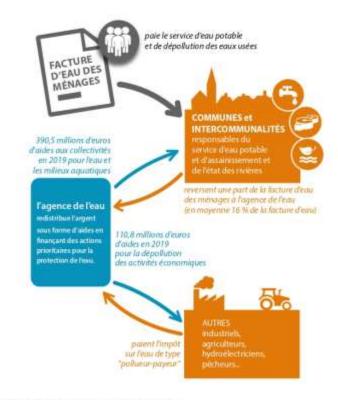
#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau). Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation);
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF);
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité. rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



#### POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité (f) (y) (a) (in)





de l'agence de l'eau Seine-Normandie : eau-seine-normandie.fr

#### **COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019?**

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 695 millions d'euros dont plus de 624 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie















0,43 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants





#### À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

# interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Seine-Normandie







18,36 €
pour lutter contre
les pollutions diffuses
et protéger les
captages







1,08 €
pour la gestion quantitative
et les économies d'eau





#### **ACTIONS AIDÉES**

#### PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11° programme d'action de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2019...

















#### ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Assises nationales de l'eau organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire de novembre 2018 à juin 2019, dédiées notamment à l'enjeu de l'adaptation des territoires et des écosystèmes au changement climatique, ont dégagé des solutions concrètes avec trois objectifs prioritaires :

- protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité;
- économiser et mieux partager l'eau pour préserver la ressource;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau intègre les conclusions des Assises nationales de l'eau.

#### Les contrats « Eau & Climat » : une nouveauté

Le programme « Eau & climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau encourage les maîtres d'ouvrage à adapter leurs pratiques aux impacts du changement climatique, notamment à travers les contrats « Eau & Climat ». Le premier signé en mai 2019 avec la communauté de communes de Coutances mer et bocages vise la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale et l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres. Les mesures prévues s'élèvent à 15 millions d'euros.

#### L'ETAT DES LIEUX CONSTITUE UN POINT DE DÉPART EN POSANT UN DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN

L'état des lieux du bassin Seine-Normandie est réalisé périodiquement afin d'identifier les progrès accomplis et les efforts à poursuivre vers le bon état des eaux en 2027.

Il établit l'état des milieux aquatiques et littoraux :

- 32 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 43 % en état écologique moyen;
- 30 % des eaux souterraines sont en bon état chimique;
- 13 masses d'eau littorales sur 19 sont en bon état écologique.

L'état des lieux 2019 souligne des progrès depuis les six dernières années. Ainsi, sur le bassin Seine-Normandie, malgré l'augmentation de la population, le nombre de masses d'eau en "bon état écologique" a augmenté de 8 % entre 2013 et 2018. Ces progrès sont le fruit de l'implication de tous pour réduire les pressions produites par l'activité humaine (pollutions, prélèvements de l'eau, modifications physiques des cours d'eau ou du littoral).





## VOS INTERLOCUTEURS

#### SIÈGE

51. rue Salvador Allende 92027 Nanterre Cedex Tél.: 01 41 20 16 00 seinenormandie.communication@aesn.fr

#### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



SEINE-AVAL Dép.: 27-28-76-80 Hangar C Espace des Marégraphes CS 1174 76176 Rouen cedex 1 Tél.: 02 35 63 61 30

VALLÉES D'OISE Dép.: 02 Nord-08-60 2 rue du Docteur Guérin 60200 Complègne Tél.: 03 44 30 41 00

Dep. : 02 Sud-51-52-55 30-32 chaussée du Port CS50423 51035 Chálons-en-Champagne cedex TéL: 03 26 66 25 75

VALLEES

DE MARNE

#### L'agence de l'eau Seine-Normandie

#### Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>3</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands, Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18.3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine recoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m3 d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

BOCAGES NORMANDS Dép.: 14-35-50-53-61

1 rue de la Pompe BP 70087 14203 Hérouville-St-Clair Tél. 102 31 46 20 20

SEINE FRANCII IENNE Dép.: 75-77-78-91-92-93-94-95

51 rue Salvador Allende 92027 Nanterre cedex Tél.: 01 41 20 16 00

SEINE-AMONT Dép.: 10-21-45-58-89 18 cours Tarbé - CS 70702 89107 Sens cedex Tél.: 03 86 83 16 50

#### LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau lagriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...... et État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

#### L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ensemble** DONNONS vie à L'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR eau-seine-normandie.fr







L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...

Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau



enimmersion-eau fr

#### **GLOSSAIRE**

#### Α

**Aération prolongée**: procédé de station d'épuration à boues activées qui a pour principe de disposer d'un grand volume de bassin pour une faible quantité de pollution reçue dans le but d'optimiser les rendements épuratoires.

**AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie)** : souvent abrégé en AESN, il s'agit d'un Etablissement Public du ministère de l'écologie dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions sur le bassin versant de la Seine.

**Assainissement Collectif** : système permettant la collecte des eaux usées de plusieurs habitations et leur traitement dans un site commun.

**Assainissement Non Collectif** : système permettant la collecte et le traitement des eaux usées d'une habitation sur la même parcelle.

#### В

**Boues** : sous-produit du traitement des eaux usées provoqué par l'accumulation des matières en suspension non biodégradables et le développement des micro-organismes présents dans les stations d'épurations

**Boues Activées**: processus d'épuration des eaux usées le plus répandu, basé sur l'utilisation des micro-organismes pour dégrader la pollution.

#### D

**DBO5**: Demande Biochimique en Oxygène au bout de 5 jours, quantité d'oxygène nécessaire aux microorganismes présents dans un milieu pour dégrader les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

**DCO**: Demande Chimique en Oxygène, permet de quantifier la pollution organique, correspond à la quantité d'oxygène qui a été consommée par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un échantillon d'eau de 1 litre

**DN**: abréviation de Diamètre Nominal

#### Ε

**Eaux Usées Domestiques :** Les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilettes,...) et les eaux vannes (urine et matières fécales humaines).

Eaux Usées Industrielles: tous rejets correspondants à une utilisation de l'eau autre que domestique (établissements classés, activités alimentaires, mécaniques et diverses)

**Equivalents habitants** : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

.

#### ı

**ICPE**: Installation Classée pour la protection de l'Environnement, selon le Code de l'Environnement, il s'agit d'une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Une nomenclature régit l'ensemble des activités à risque.

#### M

**MES**: Matières En Suspension

MOOX: Matières Organiques et Oxydables

mm: abréviation de millimètre

mg/l: abréviation de milligramme par litre

ml : abréviation de mètre linéaire

#### N

**NGL**: Azote Global (somme de azote nitreux, azote nitrique et NTK)

NTK : Azote Total Kjeldahl (somme de l'azote organique et de l'azote ammoniacal)

#### P

**PEHD**: Polyéthylène Haute Densité (Matière Plastique)

**Poste de Relèvement :** ouvrage de collecte des eaux équipé d'une ou plusieurs pompes qui permettent d'acheminer les eaux d'un point bas vers un point haut.

PT: Phosphore Total

**PVC**: Polychlorure de Vinyle (Matière Plastique)

#### R

Réseaux Unitaires : système de collecte commun pour les eaux usées et les eaux pluviales

Réseaux d'assainissement Séparatif : double système de collecte permettant la collecte séparée des eaux usées et des eaux pluviales

**SATESE**: Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration, c'est un service du Conseil Départemental de l'Aisne

Station d'épuration : communément abrégé en « STEP », il s'agit du site de traitement des eaux usées